



F R A N C E  
G A L O P

## Courses à obstacles

Avis et communiqués .....	III
Décisions .....	X
Résultats (n° 105 à 147) :	

<b>11 février 2018</b>	
MAURE-DE-BRETAGNE .....	1
<b>12 février 2018</b>	
PAU .....	2
<b>13 février 2018</b>	
TOULOUSE .....	4
<b>15 février 2018</b>	
ANGERS .....	5

<b>18 février 2018</b>	
MACHECOUL .....	7
PAU .....	8
SEICHES-SUR-LE-LOIR .....	9
<b>20 février 2018</b>	
FONTAINEBLEAU .....	10

Index des chevaux cités dans ce numéro .....	15
--	----

**FRANCE GALOP**

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : mars

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2018 - France Galop

# Avis et communiqués

Liste des oppositions .....	IV
Erratum au code des courses (annexe 5) .....	V

# LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 10 mai 2017)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

# ERRATUM

au Bulletin Officiel des Course au Galop n° 24 bis  
paru le 26 décembre 2017

## Modifications au Code des Courses au Galop

Suite à un changement d'adresse d'un analyste agréé en qualité d'expert pour les analyses au Laboratoire des Courses Hippiques (L.C.H.) de la Fédération Nationale des Courses Hippiques de la 2ème partie d'un prélèvement, il y a lieu de corriger l'annexe 5 qui avait été approuvée par le Ministère de l'Agriculture après adoption des modifications au Code des Course au Galop par le Comité lors de sa séance du 16 octobre 2017.

### ANNEXE 5

#### RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT EFFECTUÉS ET ANALYSÉS LES PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES PRÉVUS À L'ARTICLE 200

##### I - LES PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES

1. les prélèvements biologiques sont effectués en application du Code des Courses au Galop.  
Ils sont constitués par le prélèvement d'une quelconque partie du cheval ou d'un élément en contact avec une quelconque partie du cheval.  
Il est notamment procédé à des prélèvements d'urine et/ou à des prélèvements de sang. Le prélèvement biologique est conditionné en deux parties.
2. Les prélèvements peuvent être décidés par les Commissaires de France Galop ou par les Commissaires de courses sur tout cheval déclaré partant, qu'il prenne part ou non à la course.  
La décision est notifiée oralement à l'entraîneur concerné ou à son représentant.  
Celui-ci doit alors emmener directement le cheval à l'endroit de l'hippodrome où a lieu le prélèvement.  
Les prélèvements peuvent être en outre effectués sur décision des Commissaires de France Galop :
  - sur tout cheval déclaré à l'élevage,
  - sur tout cheval ayant été déclaré à l'entraînement en France même s'il est sorti provisoirement de l'entraînement,
  - sur tout cheval dont la déclaration de sortie définitive de l'entraînement a été annulée conformément aux dispositions du paragraphe V de l'article 32 du présent Code,
  - sur tout cheval entraîné à l'étranger ayant été engagé dans une course régie par le présent Code, même s'il est sorti provisoirement de l'entraînement, et sur un cheval venant d'un autre pays qui est provisoirement stationné ou entraîné en France.

Dans ces cas, la personne à qui a été confié le cheval doit le mettre immédiatement à la disposition du vétérinaire mandaté pour effectuer le prélèvement.

En sa qualité de gardien du cheval, il appartient à l'éleveur, au possesseur d'un cheval à l'élevage, au propriétaire, à l'entraîneur ou à leur représentant de surveiller et de protéger le cheval désigné comme il convient contre toute absorption ou administration avant que le prélèvement ne soit effectué.

Les opérations de prélèvements sont effectuées sous la responsabilité d'un vétérinaire agréé par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, assisté éventuellement par un ou plusieurs aides placés sous son autorité.

L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire, l'entraîneur ou leur représentant qu'ils ont mandaté à cet effet, doit être présent pendant les opérations de prélèvement.

L'absence de l'éleveur, du possesseur d'un cheval à l'élevage, du propriétaire, de l'entraîneur ou de leur représentant à toute ou partie des opérations de prélèvement est réputée valoir acceptation expresse de sa part de la régularité des conditions dans lesquelles ont été effectuées ces opérations.

Pendant le prélèvement, le cheval doit pouvoir rester sous le contrôle visuel de l'éleveur, du possesseur d'un cheval à l'élevage, du propriétaire, de l'entraîneur ou de leur représentant, qui ne doit le perturber en aucune façon.

Ce mandat doit être écrit et préalablement présenté aux Commissaires de courses.

Lorsque les opérations de prélèvement sont terminées, le procès-verbal de prélèvement s'y rapportant est établi par le vétérinaire responsable des opérations de prélèvement ou par son aide et signé par le vétérinaire.

Il doit également porter la signature de l'éleveur, du possesseur d'un cheval à l'élevage, du propriétaire, de l'entraîneur ou de leur représentant et le cas échéant, la signature de la personne mandatée par l'organisme représentant les entraîneurs ou, en cas de pluralité, par l'organisme jugé le plus représentatif par France Galop.

L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire, l'entraîneur ou leur représentant est dans l'obligation de signer le procès-verbal de prélèvement, qu'il ait ou non assisté aux opérations de prélèvement.

L'absence ou le refus de signature constitue une entrave aux opérations de prélèvement passible des sanctions prévues par le § IV de l'article 200 du présent Code.

Dans ce cas, les opérations de prélèvement sont toutefois réputées avoir été effectuées en toute régularité.

Le vétérinaire responsable des opérations de prélèvement adresse au Secrétariat de la Fédération Nationale des Courses Hippiques le procès-verbal de chaque prélèvement effectué.

Les prélèvements sont acheminés dans les meilleurs délais au laboratoire de la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

## **II. L'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES**

Les analyses des prélèvements biologiques sont effectuées dans les conditions suivantes :

La première partie du prélèvement est analysée par le laboratoire d'analyses de la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

Lorsque ce laboratoire conclut à la présence d'une substance prohibée dans un quelconque des substrats prélevés ou lorsque s'agissant d'une substance à seuil, le seuil est dépassé dans l'un quelconque des substrats prélevés, la Fédération Nationale des Courses Hippiques informe les Commissaires de France Galop et l'anonymat est levé.

France Galop informe ensuite l'entraîneur du cheval concerné du résultat de l'analyse de la première partie du prélèvement et de la possibilité de faire procéder à l'analyse de la deuxième partie du prélèvement qui sera à ses frais en cas de confirmation de la présence de la substance prohibée. S'il s'agit d'un cheval à l'élevage ou en sortie d'entraînement, France Galop informe l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire du cheval concerné.

L'entraîneur, l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la notification du résultat de la première partie de l'analyse pour décider ou non de l'analyse de la deuxième partie du prélèvement et désigner un laboratoire à cet effet. Il doit faire part de sa décision au Secrétariat de la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

A défaut d'une telle désignation dans le délai de sept jours francs précité, l'entraîneur l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire est réputé avoir accepté sans réserve le résultat de la première analyse et la Fédération Nationale des Courses Hippiques transmet aux Commissaires de France Galop le rapport de la première analyse, le procès verbal du prélèvement correspondant et les résultats des éventuelles analyses complémentaires effectuées au cours de l'enquête.

Si l'entraîneur, l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, ou le propriétaire souhaite faire procéder à cette analyse, il désigne un des laboratoires inscrits sur la liste des laboratoires agréés par France Galop sur proposition de la Fédération Nationale des Courses Hippiques qui est publiée au Bulletin officiel des courses au galop ou désigne le Laboratoire des Courses Hippiques supervisé par un expert indépendant du laboratoire. Dans ce cas, l'expert est choisi sur une liste d'experts agréés par France Galop sur proposition de la Fédération Nationale des Courses Hippiques qui est publiée au Bulletin officiel des courses au galop. L'expert supervise l'analyse de contrôle pour le compte de l'entraîneur ou du propriétaire ou de l'éleveur et cosigne le certificat d'analyse et le rapport d'analyse.

Lorsque l'analyse de la 1<sup>ère</sup> partie du prélèvement a mis en évidence la présence de Dioxyde de Carbone disponible à une concentration supérieure au seuil publié au présent Code, l'analyse de la seconde partie du prélèvement est effectuée par le laboratoire d'analyse de la Fédération Nationale des Courses Hippiques (L.C.H.) en présence d'un expert indépendant désigné préalablement aux opérations de prélèvement par l'organisme représentant les entraîneurs ou celui représentant les propriétaires (ou en cas de pluralité par l'organisme jugé le plus représentatif) figurant sur une liste d'experts agréés par France Galop pour les analyses de Dioxyde de Carbone sur proposition de la Fédération Nationale des Courses Hippiques qui est publiée au Bulletin Officiel des courses au Galop.

Si le laboratoire désigné refuse de réaliser l'analyse de la deuxième partie du prélèvement, l'entraîneur l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire doit désigner, dans les sept jours francs suivant la notification de ce refus, un autre laboratoire inscrit sur la liste des laboratoires agréés par France Galop sur proposition de la Fédération Nationale des Courses Hippiques qui est publiée au Bulletin officiel des courses au galop.

Si, à l'issue du délai de sept jours francs ci-dessus mentionné, l'entraîneur, l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire n'a pas exercé la faculté de faire procéder à l'analyse de la deuxième partie du prélèvement en désignant un autre laboratoire, il est réputé avoir accepté sans réserve le résultat de la première analyse et la Fédération Nationale des Courses Hippiques transmet aux Commissaires de France Galop le rapport de la première analyse, le procès verbal du prélèvement correspondant et les résultats des éventuelles analyses complémentaires effectuées au cours de l'enquête.

Dans le cas où l'entraîneur, l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire souhaite faire procéder à l'analyse de la deuxième partie du prélèvement et que le laboratoire en charge de cette analyse confirme la présence de la substance prohibée, le laboratoire désigné adresse un rapport d'analyse à la Fédération Nationale des Courses Hippiques qui le transmet ensuite aux Commissaires de France Galop avec le rapport d'analyse de la première partie du prélèvement, le procès verbal du prélèvement correspondant et les résultats des éventuelles analyses complémentaires effectuées au cours de l'enquête.

A réception de ces documents, les Commissaires de France Galop engagent la procédure prévue par le présent Code.

Substances prohibées

Sont prohibées les substances suivantes :

- Substances susceptible d'agir à tout moment sur un ou plusieurs des systèmes corporels des mammifères, ci-après :
  - systeme nerveux
  - systeme cardio-vasculaire
  - systeme respiratoire
  - systeme digestif
  - systeme urinaire
  - systeme reproducteur
  - systeme musculo squelettique
  - systeme hémolymphatique et la circulation sanguine
  - systeme immunitaire à l'exception des substances présentes dans les vaccins agréés pour la lutte contre les agents infectieux
  - systeme endocrinien
- Sécrétions endocrines et leurs homologues synthétiques
- Agents masquants

**Seuils Internationaux définis par les analystes et les vétérinaires officiels  
et fixés par les Commissaires des Sociétés Mères.**

Les substances présentes à des concentrations inférieures aux seuils ci-dessous ne donnent pas lieu à poursuite :

Substances	Seuils
<b>Acide salicylique</b>	- 750 microgrammes d'acide salicylique par millilitre dans l'urine ou - 6,5 microgrammes d'acide salicylique par millilitre dans le plasma.
<b>Arsenic</b>	- 0,3 microgramme d'arsenic total par millilitre dans l'urine.
<b>Boldénone</b>	- 0,015 microgramme de boldénone sous formes libre et conjuguées par millilitre dans l'urine chez les mâles (à l'exception des hongres).
<b>Cobalt</b>	- 0,025 microgramme de Cobalt total par millilitre dans le plasma. - 0,1 microgramme de Cobalt total par millilitre dans l'urine.
<b>Diméthylsulfoxyde</b>	- 15 microgrammes de diméthylsulfoxyde par millilitre dans l'urine ou - 1 microgramme de diméthylsulfoxyde par millilitre dans le plasma.
<b>Dioxyde de carbone</b>	- 36 millimoles de dioxyde de carbone disponible par litre dans le plasma.
<b>Estradiol chez les mâles (à l'exception des hongres)</b>	- 0,045 microgramme de 5 $\alpha$ -estrane-3 $\beta$ , 17 $\alpha$ -diol sous formes libre et conjuguées par millilitre dans l'urine si, lors de la phase de screening, le 5 $\alpha$ -estrane-3 $\beta$ , 17 $\alpha$ -diol sous formes libre et conjuguées est supérieur dans l'urine au 5 (10)-estrène-3 $\beta$ , 17 $\alpha$ -diol sous formes libre et conjuguées.
<b>Hydrocortisone</b>	- 1 microgramme d'hydrocortisone par millilitre dans l'urine.
<b>Méthoxytyramine</b>	- 4 microgrammes de 3-méthoxytyramine sous formes libre et conjuguées par millilitre dans l'urine.
<b>Testostérone</b>	- 0,02 microgramme de testostérone par millilitre dans l'urine sous formes libre et conjuguées ou - 100 picogrammes de testostérone sous forme libre et conjuguées par millilitre dans le plasma pour les hongres ou - 0,055 microgramme de testostérone sous formes libre et conjuguées par millilitre dans l'urine pour les pouliches et les juments (sauf si gestantes).

NOTA BENE : La substance conjuguée est la substance qui peut être libérée de ses formes conjuguées

# LISTE DES LABORATOIRES AGRÉÉS POUR ANALYSER LES PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES EFFECTUÉS SUR LES CHEVAUX

(Annexe 5 du Code des Courses au Galop)

## LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES (L.C.H.)

15, rue de Paradis  
91370 VERRIERES LE BUISSON  
FRANCE

### UC DAVIS

School of Veterinary Medicine  
Equine Analytical Chemistry Laboratory  
620 W. Health Science Drive  
Davis, CA 95616  
ÉTATS-UNIS

### LGC

Newmarket Road  
FORDHAM  
CAMBRIDGESHIRE CB7 5WW  
GRANDE-BRETAGNE

### RACING LABORATORY

The Hong Kong Jockey Club  
Sha Tin Racecourse  
SHA TIN N.T. - HONG KONG

### QUANTILAB Ltd

BioPark Mauritius  
Socota Phoenicia  
Sayed Hossen Road  
PHOENIX, 73408  
REPUBLIC OF MAURITIUS

Pour certaines substances spécifiques, les analyses sont effectuées au L.C.H. en présence d'un expert indépendant désigné par l'entraîneur, l'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage ou le propriétaire.

Pour les analyses de la deuxième partie d'un prélèvement ayant révélé la présence de Dioxyde de Carbone disponible à une concentration supérieure au seuil internationalement défini, les analyses sont effectuées au L.C.H. en présence d'un expert indépendant désigné par l'organisme représentant les entraîneurs ou celui représentant les propriétaires figurant sur une liste d'experts agréés par France Galop pour les analyses de Dioxyde de Carbone sur proposition de la Fédération Nationale des Courses Hippiques qui est publiée au Bulletin officiel des courses au galop.

## LISTE DES ANALYSTES AGRÉÉS EN QUALITÉ D'EXPERTS POUR LES ANALYSES AU LABORATOIRE DES COURSES HIPPIQUES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES (L.C.H.) DE LA 2ème PARTIE D'UN PRÉLÈVEMENT

### M. Michel AUDRAN

Directeur du Laboratoire  
AFLD  
Département des analyses  
143, avenue Roger Salengro  
~~92290 CHATENAY-MALABRY~~  
23, avenue Jeanne d'Arc  
92160 ANTONY

### M. Bruno LE BIZEC

LABERCA  
ONIRIS  
Atlanpôle Site de La Chantrerie  
B.P. 50707  
44307 NANTES Cedex 3

**LISTE DES ANALYSTES AGRÉÉS EN QUALITÉ D'EXPERTS POUR LES ANALYSES DE LA 2<sup>ème</sup>  
PARTIE D'UN PRÉLÈVEMENT AYANT RÉVÉLÉ LA PRÉSENCE DE DIOXYDE DE CARBONE**

**M. Michaël DULLIN**  
Pharmacien biologiste  
7, rue Salvador Allende  
92200 BAGNEUX

**M. Maurice FIEVEZ**  
Laboratoire de Biologie Médicale Fievez-Présence Bio+  
53, rue Boucicaut  
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

# Decisions

## DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

L'article 157 du Code des courses au galop dispose notamment que :

*" A la demande de l'entraîneur, les Commissaires de courses peuvent exceptionnellement autoriser un cheval difficile à tourner seul avant les autres au rond de présentation ou à quitter le rond de présentation plus tôt que les autres ou après les autres chevaux.*

*Les Commissaires de courses peuvent également autoriser un cheval à n'être monté qu'en piste ou à être emmené en main au départ.*

*Ces dérogations ne sont accordées que si le cheval a déjà démontré des difficultés sur un hippodrome.*

*L'entraîneur du cheval ayant utilisé les dispositions dérogatoires ci-dessus sans que la demande de dérogation ait été préalablement faite auprès des Commissaires de courses pourra être sanctionné par une amende de 30 à 150 euros."*

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop, ont décidé de préciser les conditions d'octroi de ces autorisations afin d'en améliorer la gestion et le suivi notamment pour l'information du public et des parieurs.

Ainsi, à l'ouverture des courses parisiennes courues le 27 février 2018, ces autorisations pourront être examinées et le cas échéant accordées sous réserve que la demande de dérogation ait été préalablement effectuée par l'entraîneur de manière écrite et motivée et qu'elle ait été reçue par le Secrétariat des Commissaires – France Galop, au moins 48h avant la déclaration définitive des partants ;

### PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de préciser les conditions d'octroi des dérogations prévues à l'article 157 – I du Code des courses au galop, lesquelles devront à compter des courses parisiennes courues le 27 février 2018, être effectuées par l'entraîneur de manière écrite et motivée et reçue par le Secrétariat des Commissaires – France Galop, au moins 48h avant la déclaration définitive des partants, pour être examinées et le cas échéant accordées ;

Boulogne, le 24 janvier 2018

## DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;  
Après avoir pris connaissance du rapport établi le 2 février 2018 par le Chef du Service Contrôles de France Galop, par lequel il est notamment indiqué :

- que 5 chevaux étaient déclarés dans l'effectif dudit entraîneur mais que 16 étaient présents dans l'établissement le 17 janvier 2018 lors d'un contrôle ;
  - que 4 chevaux étaient présents mais non déclarés :
    - KATHY SUPER (FR) arrivée la veille et rentrée à l'effectif le 17 janvier 2018 ;
    - MILLAKING (FR) arrivé il y a un mois et rentré à l'effectif le 22 janvier 2018 ;
    - N16 GARDINE LOVE (FR) dont le dossier d'enregistrement dans le Studbook n'est pas finalisé et donc le livret non édité ;
    - KOTKILLA (FR), arrivée il y a un mois mais qui doit partir à WISSEMBOURG ;
  - que 3 des chevaux présents sont des chevaux de sport de la famille POSTIC ;
  - que 4 chevaux sont présents dans l'établissement dudit entraîneur mais déclarés à l'effectif de M. André LE DUFF, permis d'entraîner, dont l'adresse du lieu d'entraînement est chez l'entraîneur Laurent POSTIC ;
- Après avoir demandé à l'entraîneur Laurent POSTIC de transmettre ses explications écrites avant le jeudi 15 février 2018 ou à demander par écrit avant cette date à être entendu par les Commissaires de France Galop ;  
Après avoir, examiné les éléments du dossier ;

\* \* \*

Vu le rapport du Chef du Service Contrôles de France Galop, en date du 2 février 2018 et ses pièces jointes ;  
Vu les explications écrites de l'entraîneur Laurent POSTIC reçues le 14 février 2018 par télécopie mentionnant notamment :

- que M. André LE DUFF lui a demandé de lui prêter des boxes, qu'il lui a répondu de demander l'autorisation

auprès de France Galop, qu'il a donc contacté le Directeur de l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE qui lui a répondu que s'il était averti, il n'y avait pas de problème ;

- que concernant les 3 chevaux de sport, ce sont les poneys et cheval de ses 3 enfants car il n'a malheureusement pas les moyens financiers d'avoir des poneys ou chevaux dans des clubs et ne perçoit aucune aide financière pour l'aider à payer l'équitation de ses enfants et que c'est peut-être le seul avantage que ses enfants ont avec un père entraîneur à MAISONS-LAFFITTE ;
- qu'il a contacté l'éleveur de N16 GARDINE LOVE pour son livret, qu'il s'en occupe et qu'il attend donc le livret prochainement ;
- que KOTKILLA était juste de passage, en attendant un transport vers WISSEBOURG et qu'à ce jour elle n'est plus présente dans son établissement ;
- que KATHY SUPER est arrivée la veille tard et qu'il l'a rentrée le 17 janvier l'après-midi ;
- que MILLAKING est un yearling qu'il débouresse, qu'il ne va pas sur les pistes et doit repartir à l'herbe après son débouressement ;

\* \* \*

Attendu que les dispositions du § I b) de l'article 32 dudit Code prévoient notamment que tout entraîneur en France doit déclarer aux Commissaires de France Galop les chevaux qui sont à tout moment présents dans son établissement d'entraînement ou dans le lieu d'entraînement provisoire autorisé par les Commissaires de France Galop ;

Attendu que les dispositions du § II b) de l'article 32 dudit Code prévoient notamment que l'entraîneur est tenu de déclarer immédiatement l'entrée et la sortie de tout cheval dans son établissement d'entraînement ou dans le lieu d'entraînement provisoire autorisé par les Commissaires de France Galop ;

Que les dispositions du § VI de l'article 32 dudit Code prévoient notamment que toute modification concernant le lieu de stationnement ou l'entraînement d'un cheval doit être immédiatement déclarée aux Commissaires de France Galop ;

Que les dispositions du § VII b) de l'article 32 dudit Code prévoient notamment qu'en cas de non concordance constatée entre les chevaux déclarés dans l'effectif et les chevaux présents dans l'établissement lors d'un contrôle, les Commissaires de France Galop peuvent mettre à l'entraîneur négligent une amende de 75 à 3 000 euros ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que la jument KATHY SUPER est arrivée au sein du centre d'entraînement de l'entraîneur Laurent POSTIC la veille du contrôle, qu'elle a été déclarée à son effectif le jour même du contrôle et que sa situation est donc régularisée ;

Que la situation des 4 chevaux présents dans l'établissement dudit entraîneur mais déclarés à l'effectif de l'entraîneur André LE DUFF, permis d'entraîner ayant demandé à l'entraîneur Laurent POSTIC d'occuper des boxes et dont l'adresse du lieu d'entraînement est bien chez ce dernier entraîneur, ne constitue pas une infraction au sens du Code des Courses au Galop, et ce indépendamment de toute éventuelle autorisation du Directeur de l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE ;

Que la présence des 3 chevaux de sport de la famille de l'entraîneur Laurent POSTIC ne constitue pas non plus une infraction au Code des Courses au Galop dans la mesure où lesdits chevaux n'utilisent pas les pistes du centre d'entraînement, ce dont l'entraîneur Laurent POSTIC doit s'assurer ;

Qu'il n'y a donc pas lieu de sanctionner l'entraîneur Laurent POSTIC concernant les chevaux visés aux paragraphes précédents ;

Attendu en revanche que le cheval MILLAKING est arrivé dans son établissement un mois avant le contrôle des effectifs, soit en décembre 2017, qu'il n'a été déclaré à son effectif que le 22 janvier 2018 et qu'il y a donc lieu, pour cette déclaration tardive, de sanctionner ledit entraîneur ;

Qu'au regard de l'absence de finalisation du dossier d'enregistrement dans le Studbook et de l'édition du livret du produit N16 GARDINE LOVE, celui-ci fait l'objet de manquement aux formalités d'identification ce qui ne permet pas d'avoir des déclarations en règle au sens des articles 62, 64, 65, 71 du Code des Courses au Galop le concernant, ce qui ne peut être toléré ;

Que s'il est pris acte des explications de l'entraîneur Laurent POSTIC quant à l'attente du livret du produit N16 GARDINE LOVE qui doit être transmis par son éleveur, il n'en demeure pas moins que le jour du contrôle, ledit produit n'était pas déclaré comme étant présent dans l'établissement de l'entraîneur Laurent POSTIC, et que cette situation n'étant pas conforme audit Code justifie également de sanctionner ledit entraîneur ;

Attendu que s'il est également pris acte de ce que la jument KOTKILLA est arrivée dans le centre d'entraînement un mois avant le contrôle des effectifs, soit en décembre 2017, en attendant un transport pour WISSEBOURG, et qu'elle n'y est plus présente, il n'en demeure pas moins qu'elle n'était pas déclarée le jour du contrôle comme étant présente dans l'établissement de l'entraîneur Laurent POSTIC, que cette situation n'étant pas conforme audit Code justifiant là encore de sanctionner ledit entraîneur ;

Attendu qu'il y a lieu au regard de l'ensemble des éléments du dossier de sanctionner l'entraîneur Laurent POSTIC pour ne pas avoir déclaré immédiatement l'entrée dans son effectif du cheval MILLAKING, du produit N16 GARDINE LOVE et de la jument KOTKILLA par une amende de 350 euros, ces infractions constituant une récidive en la matière, ledit entraîneur ayant déjà été sanctionné par les Commissaires de France Galop le 16 mai 2013 pour ne pas avoir déclaré l'entrée de 5 chevaux dans son effectif ;

## PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Laurent POSTIC par une amende de 350 euros pour ne pas avoir déclaré immédiatement l'entrée dans son effectif du cheval MILLAKING, du produit N16 GARDINE LOVE et de la jument KOTKILLA, ces infractions constituant une récidive en la matière.

Boulogne, le 15 février 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

## DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;  
Après avoir pris connaissance du rapport établi le 2 février 2018 par le Chef du Service Contrôles de France Galop, par lequel il est notamment indiqué :

- qu'un contrôle des effectifs a été effectué dans l'établissement d'entraînement de Nicolas MILLIERE, entraîneur public, le 17 janvier 2018 ;
- qu'il en ressort que 5 chevaux étaient déclarés dans l'effectif dudit entraîneur ;
- que parmi les 5 chevaux présents sur le centre d'entraînement, un cheval était présent et non déclaré à l'effectif dudit entraîneur et un cheval était absent :
- le hongre CELESTIAL HOUSE (FR) est présent dans les écuries dudit entraîneur mais déclaré à l'effectif de M. Christian HERBLINE dont l'adresse des écuries est au 11 avenue Adrienne LECOUVREUR à MAISONS-LAFFITTE ;
- le hongre JONNY WINNER (FR) est déclaré à l'effectif dudit entraîneur mais stationne chez M. Xavier HONDIER, au 23-25 avenue Adrienne LECOUVREUR à MAISONS-LAFFITTE, qui est ancien jockey et désigné copropriétaire du cheval sur la carte d'immatriculation ;

Après avoir demandé à l'entraîneur Nicolas MILLIERE et à M. Christian HERBLINE, en sa qualité d'entraîneur-proprétaire du hongre CELESTIAL HOUSE et à M. Michel HONDIER et Mme Evelyne GAUDINEAU, en leur qualité d'associés du contrat d'association dont fait l'objet le hongre JONNY WINNER, de transmettre leurs explications écrites avant le jeudi 15 février 2018 ou à demander par écrit avant cette date à être entendus par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir, examiné les éléments du dossier ;

\* \* \*

Vu le rapport du Chef du Service Contrôles de France Galop, en date du 2 février 2018 et ses pièces jointes ;  
Vu les explications écrites de l'entraîneur Nicolas MILLIERE reçues le 9 février 2018 par courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'il présente ses excuses, que le Directeur de l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE avait été mis au courant de cette situation mais que des manquements au Code des courses ont été réalisés ;
- que le hongre JONNY WINNER est effectivement sous son entraînement, que s'il n'est pas dans son établissement c'est que l'un des copropriétaires, Michel HONDIER, souhaite qu'il soit stationné chez son fils M. Xavier HONDIER au 23-25 avenue Adrienne LECOUVREUR ;
- que concernant le hongre CELESTIAL HOUSE, ayant de la place dans son établissement, M. Christian HERBLINE lui a demandé, après avoir soumis l'idée au Directeur de l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE, de stationner ledit hongre dans son établissement, et que si M. Christian HERBLINE ne l'a pas déclaré à cette adresse, il n'y peut rien ;

Vu les explications écrites de M. Christian HERBLINE, reçues le 14 février 2018 par courrier électronique, mentionnant notamment :

- qu'il ne comprend pas ce qui lui arrive, qu'il a prévenu le Directeur de l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE à qui il a dit oralement qu'il transférerait son cheval chez l'entraîneur Nicolas MILLIERE, que ledit Directeur lui a dit qu'il en tenait compte et que pour lui c'était suffisant et très pratique car il n'y a pas de route à faire et une bonne ambiance ;
- qu'il a toujours été dans la légalité et que s'il y a un formulaire à remplir, il demande que l'on le lui dise, et que si cela cause un problème, il peut déménager, repartir où il était, ou ailleurs, qu'il est un bon payeur, que les gens le connaissent, qu'il est « dans le métier » depuis 1971 et a travaillé auprès de l'entraîneur Jean DOUMEN ;

Vu les explications écrites de Mme Evelyne GAUDINEAU, reçues le 14 février 2018 par courrier électronique, mentionnant notamment :

- qu'il s'avère que lors de la déclaration d'entrée dans son effectif, l'entraîneur Nicolas MILLIERE a omis de préciser le lieu de stationnement ;
- que c'est un manque de vigilance de sa part d'autant que titulaire d'un permis d'entraîner, elle a auparavant rigoureusement signalé les déplacements de ses chevaux et en a demandé les autorisations ;

- qu'elle sollicite la clémence des Commissaires de France Galop ;

\* \* \*

Attendu que les dispositions du § II b) de l'article 32 dudit Code prévoient notamment que l'entraîneur est tenu de déclarer immédiatement l'entrée et la sortie de tout cheval dans son établissement d'entraînement ou dans le lieu d'entraînement provisoire autorisé par les Commissaires de France Galop ;

Que les dispositions du § VI de l'article 32 dudit Code prévoient notamment que toute modification concernant le lieu de stationnement ou l'entraînement d'un cheval doit être immédiatement déclarée aux Commissaires de France Galop ;

Que les dispositions du § VII b) de l'article 32 dudit Code prévoient notamment qu'en cas de non concordance constatée entre les chevaux déclarés dans l'effectif et les chevaux présents dans l'établissement lors d'un contrôle, les Commissaires de France Galop peuvent mettre à l'entraîneur négligent une amende de 75 à 3 000 euros ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que le jour du contrôle, le hongre CELESTIAL HOUSE, déclaré à l'effectif de l'entraîneur Christian HERBLINE dont l'adresse du centre d'entraînement était déclarée au 11 avenue Adrienne LECOUVREUR à MAISONS-LAFFITTE, était présent sur le site d'entraînement de l'entraîneur Nicolas MILLIERE, situé au 42 Avenue de Madame de SEVIGNE à MAISONS-LAFFITTE, étant observé que l'entraîneur Christian HERBLINE explique avoir prévenu le Directeur de l'hippodrome de MAISONS-LAFFITTE du transfert dudit hongre et que pour lui cela « était suffisant » ;

Que s'il y a lieu de prendre acte de la régularisation de l'adresse du site d'entraînement de l'entraîneur Christian HERBLINE désormais déclarée au 42 Avenue de Madame de SEVIGNE à MAISONS-LAFFITTE, ledit entraîneur, en n'ayant pas sollicité l'autorisation préalable des Commissaires de France Galop de modifier le lieu de stationnement dudit hongre et en n'ayant donc pas déclaré immédiatement auxdits Commissaires cette modification, n'a pas respecté les formalités prévues par l'article 32 dudit Code relatives à la déclaration des chevaux à l'entraînement et qu'il y a donc lieu de le sanctionner par une amende de 75 euros pour sa première infraction en la matière ;

Attendu qu'il résulte du rapport susvisé que le hongre JONNY WINNER déclaré à l'effectif de l'entraîneur Nicolas MILLIERE, était absent du centre d'entraînement dudit entraîneur le jour du contrôle et stationnait, sans autorisation des Commissaires de France Galop, au 23-25 avenue Adrienne LECOUVREUR à MAISONS-LAFFITTE, chez M. Xavier HONDIER ;

Qu'en ne sollicitant pas l'autorisation préalable des Commissaires de France Galop de modifier le lieu de stationnement dudit hongre et en ne déclarant pas immédiatement cette modification, l'entraîneur Nicolas MILLIERE n'a pas non plus respecté les formalités prévues par l'article 32 dudit Code relatives à la déclaration des chevaux à l'entraînement ;

Qu'il y a lieu dans ces conditions de sanctionner l'entraîneur Nicolas MILLIERE par une amende de 150 euros, l'infraction susvisée constituant en l'espèce une récidive, étant observé que celui-ci reconnaît que des manquements au Code des Courses au Galop ont eu lieu et que Mme Evelyne GAUDINEAU indique que ledit entraîneur a omis de préciser le lieu de stationnement lors de la déclaration d'entrée dans son effectif ;

Attendu enfin, qu'au regard des éléments du dossier, des contrôles réguliers seront réalisés visant à vérifier les lieux de stationnement des hongres JONNY WINNER et CELESTIAL HOUSE ainsi que l'identité des personnes s'occupant personnellement et directement de leur entretien, de leur hébergement et de leur entraînement ;

#### **PAR CES MOTIFS :**

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Christian HERBLINE par une amende de 75 euros en raison de la violation des dispositions de l'article 32 du Code des Courses au Galop concernant le hongre CELESTIAL HOUSE, ce qui constitue une première infraction en la matière ;
- de sanctionner l'entraîneur Nicolas MILLIERE par une amende de 150 euros en raison de la violation des dispositions de l'article 32 du Code des Courses au Galop concernant le hongre JONNY WINNER, ce qui constitue une récidive en la matière ;
- que des contrôles réguliers seront réalisés visant à vérifier les lieux de stationnement des hongres JONNY WINNER et CELESTIAL HOUSE ainsi que l'identité des personnes s'occupant personnellement et directement de leur entretien, de leur hébergement et de leur entraînement.

Boulogne, le 15 février 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

### **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

**PAU - 25 DECEMBRE 2017 - PRIX JEAN DE TAURIAC**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Attendu que la jument DEO GRATIAS, arrivée 2ème du Prix JEAN DE TAURIAC couru le 25 décembre 2017 sur

l'hippodrome de PAU, a été soumise à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE ;

Attendu que l'entraîneur Pascal CORSI, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique et respiratoire publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé MM. Olivier de LA GAROULLAYE et Pascal CORSI, en leur qualité respective de propriétaire et d'entraîneur de ladite jument, à se présenter à la réunion fixée au vendredi 16 février 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de M. Pascal CORSI ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur Pascal CORSI et des explications transmises oralement en séance par M. Olivier de LA GAROULLAYE, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses explications orales, ce qu'il n'a pas souhaité faire ;

Vu les articles 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 7 février 2018 mentionnant notamment :

- que la jument DEO GRATIAS FR est déclarée à l'effectif de l'entraîneur Pascal CORSI depuis le 7 décembre 2015, qu'elle a été déclarée en sortie provisoire d'entraînement le 26 juin 2017 et est rentrée de nouveau à l'entraînement dudit entraîneur depuis le 7 septembre 2017 ;
- que ledit entraîneur a présenté son registre d'ordonnances dans lequel figurent 2 ordonnances pour ladite jument prescrivant chacune un traitement de 80 mg de KENACORT nd, médicament à base de TRIAMCINOLONE ACETONIDE et que l'une des 2 ordonnances n'est pas datée, l'autre portant la date du 28 octobre 2017 ;
- qu'il n'y a pas dans la pharmacie de médicament à base de TRIAMCINOLONE ACETONIDE ;
- que M. Olivier de LA GAROULLAYE, éleveur et propriétaire de ladite jument a indiqué le jour de l'enquête que la jument avait été traitée suite à une toux chronique, qu'il avait fait confiance à son vétérinaire et n'avait pas conscience qu'il s'agissait d'une administration de corticoïdes ;
- que M. Olivier de LA GAROULLAYE ne se rappelle pas de la date du traitement correspondant à l'ordonnance non datée, qu'il a cherché dans les factures du vétérinaire, mais n'a pas trouvé la facture correspondante et qu'il conclut qu'il s'agit d'une ordonnance de 2016 ;
- que M. Olivier de LA GAROULLAYE indique que la jument reçoit actuellement du BALSAMIC AIR ND, complément alimentaire et du LOTAGEN ND pour une blessure ;
- que la jument DEO GRATIAS FR devant recourir le 26 janvier 2018, il a été recommandé à l'entraîneur Pascal CORSI et à M. Olivier de LA GAROULLAYE d'effectuer une analyse de dépistage avant la course, afin de vérifier la complète élimination de la TRIAMCINOLONE ACETONIDE avant de recourir ;
- que les ordonnances sont réunies dans un dossier ;

Vu les explications écrites en date du 13 février 2018 transmises par courrier électronique par l'entraîneur Pascal CORSI, mentionnant notamment :

- qu'au mois d'octobre, la jument s'est mise à tousser mais que la prise de sirop (BALSAMIC AIR) et les inhalations n'ont pas permis de l'arrêter ;
- que M. Olivier de LA GAROULLAYE a décidé d'appeler le vétérinaire pour savoir s'il y avait un traitement plus approprié car il avait dû ralentir le travail alors que la préparation était réalisée pour courir durant le meeting de PAU ;
- que le vétérinaire a fait une injection de 80 mg de KENACORT avec une ordonnance indiquant de ne pas engager avant 1 mois, qu'il ne leur a pas indiqué le type de molécule contenu dans le produit (ni lors de l'injection de 2016) et ne les a jamais mis en garde contre un délai de rémanence plus long chez certains chevaux ;
- que c'est pour cette raison qu'il a engagé et fait courir ladite jument car ledit délai était dépassé et que lorsque M. Olivier de LA GAROULLAYE a demandé au vétérinaire si la jument pourrait courir en début de meeting, ce dernier a répondu par l'affirmative ;
- que suite au passage du vétérinaire de France Galop, pour leur signifier le contrôle positif, et en tenant compte de ses conseils, ils ont fait réaliser des analyses, avant de déclarer ladite jument partante dans le Prix CALIXTE BAYROU le 26 janvier 2018, qui se sont révélées négatives ;
- que l'ordonnance non datée correspond à une injection de KENACORT faite au mois de septembre 2016 et qu'il fera parvenir par courrier électronique séparé l'attestation du vétérinaire sur la date de l'injection dès qu'il la recevra ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Pascal CORSI en date du 14 février 2018, reçu le lendemain, transmettant le courrier du vétérinaire, annoncé dans ses précédentes explications, déclarant notamment que ledit vétérinaire a injecté 80 mg de KENACORT le 19 septembre 2016 à ladite jument ;

Attendu que M. Olivier de LA GAROULLAYE a déclaré en séance :

- que le vétérinaire en question est son camarade de promotion et qu'il a toujours fait appel à lui depuis son arrivée à PAU, ayant confiance en lui ;
- que depuis le début concernant l'ordonnance non datée il a évoqué auprès du vétérinaire en charge de l'enquête un traitement de 2016, ce qui est dorénavant confirmé par l'attestation reçue ;
- que la jument a peu couru mais a été prélevée deux fois de mémoire à la TESTE et BORDEAUX puis à l'entraînement, les résultats étant négatifs ;
- que la jument toussait déjà l'année d'avant et que des sirops puis inhalations avaient été administrés mais sans résultat probant, ce qui avait conduit le vétérinaire à prescrire la substance en question ;
- que la jument allait mieux après ce traitement et que le vétérinaire a indiqué suite à la question de sa participation à des courses du MEETING qu'elle pouvait courir dès le début du MEETING ;
- que lors de sa première course, elle est tombée mais que si elle avait été à l'arrivée on peut penser qu'elle aurait été positive au regard du résultat du prélèvement intervenu lors de sa deuxième course longtemps après ce traitement vétérinaire ;
- qu'il est très difficile de passer pour un tricheur alors que des questions ont été posées au vétérinaire et que des précautions étaient prises ;
- que ce dossier l'affecte beaucoup et que c'est pénible à vivre ;
- qu'il était heureux de ce cadeau de Noël le jour de la course et que les choses sont devenues plus tristes depuis ;
- qu'il ne peut que prendre acte de la situation et s'en tenir au travail des Commissaires qui exercent logiquement leur mission ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

\* \* \*

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop mentionnent que tout cheval ayant pris part à une course et dont l'analyse du prélèvement biologique révèle la présence d'une substance prohibée doit être distancé ;

Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur la jument DEO GRATIAS révèlent la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE ce qui n'est pas contesté et expliqué, la seule présence étant constitutive d'une infraction ;

Attendu que la jument DEO GRATIAS doit en conséquence être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop prévoient qu'en sa qualité de gardien du cheval, l'entraîneur est dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et de le garantir comme il convient contre toute infraction au principe général édicté au présent Code et partant contre toute présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué à l'issue d'une course ; qu'il est, de ce fait, tenu pour responsable lorsque l'analyse du prélèvement biologique effectué sur l'un de ses chevaux révèle la présence d'une substance prohibée et qu'il peut être sanctionné en cas d'inobservation de ses obligations ;

Attendu qu'il appartient en conséquence, à l'entraîneur avant d'entraîner ou de faire courir un cheval qu'il a déclaré dans son effectif, de s'assurer par tous les contrôles et/ou analyses biologiques qu'il juge nécessaires, que ce cheval ne recèle pas une substance prohibée dans ses tissus, fluides corporels, excréments ou dans toute autre partie de son corps ;

Attendu que les dispositions du VI de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que l'entraîneur doit se tenir précisément informé de tout traitement ou produit administré à leurs chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier de sanctionner l'entraîneur qui est le gardien responsable de ladite jument, pour l'infraction constituée par la présence d'une substance prohibée dans son prélèvement biologique à l'issue d'une course, étant observé qu'il lui appartenait notamment de prendre toutes les précautions possibles au vu du traitement vétérinaire dont ladite jument a été l'objet en 2017 ;

Que ledit entraîneur est néanmoins en possession d'une ordonnance permettant d'expliquer la situation ;

Attendu qu'il y a donc lieu notamment au vu de la décision de l'entraîneur Pascal CORSI de faire recourir la jument DEO GRATIAS sans avoir mis en œuvre toutes les précautions utiles pour vérifier que cette jument ne recelait plus la substance en cause alors qu'elle avait subi un traitement vétérinaire :

- de le sanctionner, en sa qualité de gardien responsable de ladite jument, pour l'infraction constituée par la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique à l'issue d'une course, qui constitue en l'espèce son premier manquement, par une amende de 1 500 euros, une ordonnance conforme au Code des Courses au Galop permettant d'expliquer la situation ;

#### **PAR CES MOTIFS :**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop décident de :

- distancer la jument DEO GRATIAS de la 2ème place du Prix JEAN DE TAURIAC ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er MIDDLE ; 2ème VIOLA ST GOUSTAN ; 3ème DREAM DU GRAND VAL ; 4ème GO FOR DE HOUELLE ; 5ème GODDESS FREJA ;

- sanctionner l'entraîneur Pascal CORSI en sa qualité de gardien responsable de ladite jument, par une amende de 1 500 euros.

Boulogne, le 16 février 2018  
R. FOURNIER SARLOVEZE - P. DE LA HORIE - N. LANDON

# Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

## MAURE-DE-BRETAGNE

0133 042

Dimanche 11 février 2018

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD - Gilles MARY - Michel CARRIER - Michel RAFFEGEAU

### 105 3151 PRIX COLONEL BARON DU TALHOUET 4.200 m (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase. **Poids : 5 ans, 66 k., 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	<b>Premier Cru</b> , h, gr, 6 ans, par Smadoun et Crucial Liberty (Epervier Bleu GB), 68 k, Mme Agnes Audebert ( <i>T Gueguen</i> ), F Nicolle	1
	<b>Fasimix</b> , h, al, 8 ans, par Carlotamix et Fanissa GER (Exit To Nowhere USA), 68 k, ♂, Boissnard (s) ( <i>MO Bellej</i> ), J Boissnard (s)	2
	<b>Borning Run</b> , f, b, 5 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 67 k (65 k), Ecurie de la Verte Vallee ( <i>D Lecomte</i> ), S Foucher	3
	<b>Cosi Cleste</b> , h, b, 6 ans, (AQ), par Early March GB et Royal Secria (Vagueley Pleasant), 71 k, Andre Bocquet ( <i>D Delalande</i> ), A Bocquet	4
	<b>Orialki</b> , f, bf, 5 ans, par Khalkevi IRE et Oratorial (Nashamaa IRE), 67 k, Taupin (s) ( <i>A Desvaux</i> ), G Taupin (s)	5
	<b>Cabernet Du Tabert</b> , h, 6 ans, (AQ), 68 k, A Le Clerc (s) ( <i>L Solignac</i> ), A Le Clerc (s)	6
56	<b>Ahelia</b> , f, 8 ans, 70 k (68 k), ♂, R Petit ( <i>E Metivier</i> ), XL Le Stang	7
	<b>Hudson River</b> , h, 6 ans, 68 k, L Carberry (s) ( <i>P Carberry</i> ), L Carberry (s)	8
	<b>Poonam</b> , h, 7 ans, 73 k (71 k), ♂, XL Le Stang ( <i>R Le Stang</i> ), arr	
	<b>Benabar Du Lys</b> , h, 7 ans, (AQ), 69 k, JEAN Chapdelaine ( <i>Mr E Fouquet</i> ), JEAN Chapdelaine	arr
75	<b>Pasquiphard</b> , h, 10 ans, 69 k (67 k), S Lefranc ( <i>B Porier</i> ), Y Fertillet (s)	arr
	<b>Azur Du Mou</b> , h, 8 ans, (AQ), 68 k (66 k), JACK Chapdelaine ( <i>A Moriceau</i> ), JACK Chapdelaine	arr
	<b>Alcinger</b> , h, 6 ans, 68 k, E Mounoussamy Parvedy ( <i>O d' Andigne</i> ), A Chaille-Chaille	arr
	<b>Marescafair</b> , h, 8 ans, 68 k, JP Gasnier ( <i>A Gasnier</i> ), JP Gasnier	tbé

14 partants ; 47 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 366 €

Chev. élim. : *Kapistan*.

Chev. retir. : *Ready To Win, Buiiredini*.

2,5 long, 30 long, 16 long, 2 long, 3/4 long, 2 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Agnes Audebert.  
468 € Joel Boissnard, Gerard Margogne.  
273 € Sprl de la Vallee.  
185 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Christian Le Galliard.  
87 € Mlle Anne-Marie Guillet, Claude Derouet.

Temps total : 05'31''57

### 106 3152 PRIX DES BRUYERES 4.200 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus : 69 k.** Surcharges accumulées pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000 : 1 k. par 1.000. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

	<b>Big Turtie</b> , f, bf, 6 ans, par Buck's Boum et Creme Veloutée (IRE) (Law Society USA), 67 k (68 k), (6.000), Esteve Roucharger ( <i>JC Gagnon</i> ), A Chaille-Chaille	1
	<b>Jardin D'Erevan</b> , h, b, 9 ans, par Ultimately Lucky IRE et Malrose (Apeldoorn), 69 k, (6.000), ♂, Andre Bocquet ( <i>D Delalande</i> ), S Foucher	2
	<b>Scheibenhard</b> , h, gr, 11 ans, par Okawango USA et Shan State USA (Aljabr USA), 74 k, (9.000), Jean-Luc Guillochon ( <i>Mr A Zuliani</i> ), JL Guillochon	3
10	<b>Klasek De Kerbarh</b> , f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Etoile De Kerbarh (Le Balafre), 71 k (67 k), (10.000), ♂, Maurice Lamour ( <i>D Lecomte</i> ), S Foucher	4
93 <sup>2</sup>	<b>Oeufs De Paques</b> , h, al, 6 ans, par Daramsar et First Lady Dancer [Le Glorieux (GB)], 71 k, (8.000), ♂, Robert Roulois ( <i>O Jouin</i> ), W Menuet (s)	5
	<b>Esprit Criminel</b> , h, 6 ans, 69 k (65 k), (6.000), XL Le Stang ( <i>R Le Stang</i> ), XL Le Stang	6
	<b>Peak Raider IRE</b> , h, 14 ans, 69 k (65 k), (6.000), B Le Regent ( <i>A Lethuillier</i> ), B Le Regent	7
79	<b>Call Hector</b> , h, 7 ans, 71 k (67 k), (8.000), GIL Chaignon ( <i>A Brunetti</i> ), GIL Chaignon	arr
	<b>Starimperial</b> , h, 11 ans, 70 k (66 k), (7.000), D Huyck ( <i>B Porier</i> ), Y Fertillet (s)	arr
	<b>Angel Walk</b> , f, 6 ans, 69 k (65 k), (8.000), W Menuet (s) ( <i>A Coupu</i> ), W Menuet (s)	arr
	<b>Alixane</b> , f, 11 ans, 67 k (62 <sup>1/2</sup> k), (6.000), B Beaufilets ( <i>Mlle M Dezoteux</i> ), S Foucher	arr
89	<b>Malicar</b> , h, 9 ans, 72 k (68 k), (9.000), ♂, F Boucey ( <i>A Moriceau</i> ), E Lecoiffier	tbé
	<b>Classisco</b> , h, 5 ans, 67 k, (6.000), Mme A Boissnard ( <i>MO Bellej</i> ), J Boissnard (s)	tbé

13 partants ; 30 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 166 €

30 long, 2,5 long, 10 long, 2,5 long, 1,5 long, 30 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Daniel Korniak, Mme Christelle Roucharger.  
360 € Jacques Beres.  
142 € Michel-Andre Le Fur.  
67 € Gwenole Thepot, Mlle Sterenn Thepot, Ewen Thepot, Mme Solange Jouanno.

**Big Turtie**, réclamée 7.120,00 € par JERRY PLANQUE.

Temps total : 05'35''39

### 107 3149 PRIX DU BOIS BASSET 3.800 m (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

	<b>Espoir</b> , h, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Lady Va (Useful), 67 k, Marion (s) ( <i>E Rongere</i> ), J Marion (s)	1
--	---	---

## PAU

Lundi 12 février 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : François GALIBERT - Jacques CAMY -  
Jean-Pierre CAPITAINE - Stéphanie UHEL

- 25 **Ellacoat**, f, al, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Pepita D'Armor (Start Fast), 65 k, David Le Page (A Moriceau), E Lecoiffier 2
- 25 **Estillera**, f, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et L'Orchidee (Gunboat Diplomacy), 65 k, Mme Nathalie Lefevre (K Deniel), B Lefevre 3
- 1 **Emagoul**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Blue Bresil et Responsable (Video Rock), 67 k, ♂, Leray (s) (R Julliot), E Leray (s) 4
- Encore Plus**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Spirit One et Ni Plus Ni Moins (Kadalko), 65 k, Pascal Journiac (A Lethuillier), P Journiac 5
- 66 5 **Exit To Where**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, RA Green (M Regairaz), D Bressou arr
- Elegante Du Seuil**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme N Lefevre (A Lotout), B Lefevre arr
- Exagonal**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mlle AM Guillet (E Metivier), F Hayeres (s) arr
- Elsa Du Sulon**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Comte M de Gigou (P Carberry), O Sauvaget tbé
- Elegante Mome**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, J Planque (V Bernard), J Planque tbé

10 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 184 €

Eng. sup. : *Exagonal*Certif. vétérinaire : *Etinsolent*.

19 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Gaec Longchamp.

468 € E.a.r.l. de Coet Parquet.

273 € Jean-Andre Quesny.

185 € Eric Leray, Roland Madiot.

87 € Pascal Journiac, Haras de Saint-Voir.

Temps total : 04'59"70

108 3150 **PRIX AL CAPONE** 3.800 m  
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Utah De Roche**, f, b, 5 ans, par Laverock IRE et God Girl (Goldneyev USA), 64 k (64<sup>1/2</sup> k), Christian Geoffroy (T Gueguen), F Nicolle 1
- 10 **Django Bello**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Kostroma [Lost World (IRE)], 66 k, Ecurie Cerdeval (MO Belle), PJ Fertillet 2
- 35 **Drole De Fille**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Twinzy (Laveron GB), 65 k (63 k), ♂, Theophile Melou (Q Jacob), PJ Fertillet 3
- Fly In The Light**, h, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Lumiere Du Jour (Chamberlin), 67 k, Mme Barbara Menuet (O Jouin), W Menuet (s) 4
- Dylane**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 64 k (62 k), Menuet (s) (A Coupu), W Menuet (s) 5
- 80 **Bolero Du Tango**, h, 5 ans, 66 k (67 k), ♂, Bourgogne Racing Club (R Julliot), E Leray (s) 6
- 16 **Fontanges**, f, 5 ans, 64 k (65 k), F Beguigne (A Gasnier), G Chereil 7
- 75 **Douglass**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Mme S Crepin-Berard (W Lajon), G Denuault (s) 8
- L'Ami Saneche**, h, 5 ans, 67 k, G Taupin (s) (A Desvaux), G Taupin (s) 9
- 11 **Mchoumah**, f, 5 ans, 64 k (62 k), ♂, Ecurie Ouest Racing (B Porier), Y Fertillet (s) arr
- Dame De L'Atlas**, f, 5 ans, (AQ), 64 k (61 k), S Foucher (Mlle M Dezoteux), S Foucher arr
- Director**, h, 5 ans, (AQ), 66 k (64<sup>1/2</sup> k), Mme AS Bernier (E Rongere), D Bernier tbé
- Muse Addiction**, f, 5 ans, 64 k, T Bruit-Bonsergent (D Delalande), GAB Leenders tbé

13 partants ; 36 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 755 €

Sans motif : *Stardate*.Chev. élim. : *Dollar Abstrait*.

15 long, 2 long, 5 long, nez, 16 long, 3,5 long, 7 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Christian Geoffroy.

468 € Bruno Mazure, Remi Boucret.

273 € Ecurie Haras des Marais.

185 € William Menuet, Mme Barbara Menuet.

87 € Michel Bedier.

Temps total : 04'53"36

0539 043

109 3086 **PRIX DE JURANCON** 4.000 m  
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 75 2 **Don't Worry**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 74 k, Ecurie Mirande (S Paillard), Mme I Pacault 1
- 44 5 **Demon De Fleur**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 67 k (65 k), Arnaud Chaille-Chaille (P Dubourg), A Chaille-Chaille 2
- 52 **Hermes Pompadour Aa**, h, bf, 5 ans, (AA), par Full Of Gold et Histoire Olympique (Dan Music), 63 k, ♂, Jean-Luc Martron (B Fouchet), T de Lauriere 3
- 75 5 **Diable Au Corps**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Fuisse et Haldiana [Garde Royale (IRE)], 67 k (65 k), ♂, Baron de Bourgoing (T Henderson), G Chereil 4
- 75 4 **Dakar**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s) tbé
- Docelle**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), Mme C Braire (R Le Stang), REMY Nerbonne tbé
- Darabelle**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, JP Schaller (F de Giles), J Planque tbé

7 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 608 €

Eng. sup. : *Docelle*

2,5 long, 17 long, 10 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Haras de Mirande.

1 224 € Arnaud Chaille-Chaille.

714 € Haras National de Pompadour.

484 € Baron de Bourgoing.

Temps total : 05'30"60

110 3088 **PRIX KANDISKAN** 4.700 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant, en courses à obstacles, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, ni gagné, ni reçu 10.000 (places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 6.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 86 **Vlo D'Arsa**, h, b, 9 ans, (AQ), par Apsis GB et Intellectuelle (Montorselli IRE), 71 k, Marc Nicolau (C Lefebvre), M Nicolau 1
- 77 4 **Post Scriptum**, f, b, 6 ans, par Antarctique IRE et Belucci (Medaly GB), 68 k, Vcte Jean d'Indy (E Bureller), P Corsi 2
- 86 **Loupia**, f, np, 9 ans, par Balko et Passing Dancer (Roakarad IRE), 66 k, Marcel Pecout (P Blot), Mlle M Chiampo 3
- 65 **Croc En Jambe**, h, b, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Suzaka (Crillon), 73 k (69 k), Daniel Josset (Mlle C Lequien), E Leray (s) 4
- 82 **Auri Plenam Delmar**, h, al, 7 ans, (AC), par Full Of Gold et Operette De Brejoux (Zeffir), 72 k, Mlle Valerie Dasque (S Paillard), Mlle V Dasque 5
- 65 **Menthe Poivree**, f, 6 ans, 68 k (66 k), Ecurie Centrale (Mlle N Desoutter), FM Cottin (s) tbé
- Vous Madame**, f, 9 ans, (AQ), 68 k (66 k), ♂, XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang tbé

7 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 486 €

Eng. sup. : *Vous Madame*

2,5 long, 30 long, 30 long, loin.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs :

1 872 € Arnaud Charrie, Mme Sandrine Charrie.

936 € Olivier de la Garoullaye.

546 € Gildas Blain.

370 € Herve Robert, Mme Adeline de Vitton.

175 € Eliel Sensfelder.

Temps total : 06'49"30

**111 3082 PRIX ANTOINE BERCHON**  
 (Haies. - Mâles et Hongres) **3.300 m**

**32 000 €** (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.  
 Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 15.000, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations.  
**Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Aurelio GER**, h, np, 4 ans, par Kamsin GER et Audrey GER (Sholokhov IRE), 66 k, Jeannot Andt (*K Dubourg*), G Macaire (s) **1**
- Horst**, h, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Sternkonigin IRE (Samum GER), 66 k (64 k), Jean-Claude Zentz (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) **2**
- 68 Roi D'Oudalle**, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Gnoof USA (Kingmambo USA), 66 k, Jean-Pierre Leseigneur (*D Mescam*), J Marion (s) **3**
- Overland**, h, b, 4 ans, par Spirit One et Miss Oversea (Royal Academy USA), 66 k, Guy Chereh (*G Re*), G Chereh **4**
- 48 Luz Ardiden**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Anna Danse (Anabaa USA), 66 k, Pierre Fagalde (*B Lestrade*), JP Daireaux **5**

5 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 550 €  
 Sans motif : *Sparsiflore*.  
 Certf. vétérinaire : *Teahupoo Vega*.

1 long 1/4, 12 long, 12 long, 4,5 long.  
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :  
 2 304 € Gestut Harzburg, prime non attribuée.  
 1 152 € Wolfgang Lau.  
 672 € Jean-Pierre Leseigneur.  
 456 € Haras des Sablonnets.  
 216 € Daniel Cherdo.

Temps total : 04'28''30

**112 3087 PRIX WILLIAM KNAPP THORN**  
 (Steeple-Chase) **3.900 m**

**34 000 €** (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.  
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 15.000 en steeple-chase (victoires et places) depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 13.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 79 2 Kokeshi**, f, gr, 5 ans, par Muhtathir GB et Shekira (Medaaly GB), 65 k (63 k), Thierry Seguinotte (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille **1**
- 51 Up Todate Du Casse**, h, bf, 10 ans, par Tonitruant USA et Ordalie Du Casse (Seurat IRE), 70 k, Francois Plouganou (*J Plouganou*), F Plouganou **2**
- 79 Chabalko**, h, b, 6 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 70 k, Marion (s) (*S Paillard*), J Marion (s) **3**
- Speed Win**, h, b, 6 ans, par Spanish Moon USA et Valse De Bel Air (Call Me Sam), 68 k (66 k), ♂, Eric Lecoiffier (*A Moriceau*), E Lecoiffier **4**
- 54 Turkey Jackson**, h, b, 8 ans, par Sakhee USA et Winding Road (Barathea IRE), 68 k (66 k), Ecurie Febus (*A Ruiz Gonzalez*), F Sanchez **5**
- 89 4 Carnet D'Or Sivola**, h, 6 ans, 72 k, Mme V Bayon de Noyer (*F de Giles*), J Ortet (s) **6**
- 67 3 Baïla De Garenne**, f, 7 ans, (AQ), 66 k, F Cellier (*P Blot*), F Cellier **7**

7 partants ; 31 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 816 €  
 11 long, 12 long, 15 long, 7,5 long, 2,5 long, 15 long.  
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :  
 2 448 € Thierry Seguinotte.  
 714 € Suc. Louis Aulnette, Mme Marie-Agnes Aulnette.  
 484 € Mme Virginie Bru.  
 229 € Robin Green.

Temps total : 05'08''00

**113 3081 PRIX LEON DARAN**  
 (Haies. - Femelles) **3.300 m**

**32 000 €** (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.  
 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 15.000, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Princess Du Luy**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Touthoivoie [Sillery (USA)], 66 k, Earl Haras du Luy (*B Lestrade*), G Macaire (s) **1**

- 68 2 Queen Of Fortune**, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Mascara GER (Monsun GER), 67 k (65 k), Ecurie Haras de Quetieville (*N Terrassin*), P Chevillard **2**
- 49 1 Easy Ball**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Usefully (Robin Des Champs), 66 k, Mme Patrick Papot (*J Reveley*), P Quinton (s) **3**
- 68 Double Chance**, f, b, 4 ans, par König Turf GER et Double De La Cour (Sleeping Car), 66 k, Jacques Grandchamp des Raux (*B Fouchet*), T de Lauriere **4**
- Loving Flight**, f, b, 4 ans, par Irish Wells et Lover Flight (Saint Cyrien), 66 k, Ecurie Patrick Boiteau (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **5**
- Egirdl**, f, 4 ans, 66 k (62 k), Mme Y Grall (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) **arr**
- Unopale**, f, 4 ans, 66 k (64 k), E Lecoiffier (*A Moriceau*), E Lecoiffier **arr**
- Chantillo**, f, 4 ans, 66 k (64 k), J Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) **arr**
- Nawhical**, f, 4 ans, 66 k (67<sup>1/2</sup> k), F Plouganou (*J Plouganou*), F Plouganou **arr**

9 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 473 €

3 long, 13 long, loin, 4,5 long.  
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :  
 2 304 € Earl Haras du Luy.  
 1 152 € Ecurie Haras de Quetieville.  
 672 € Ecurie Madame Patrick Papot.  
 456 € Jean-Charles Escalé.  
 216 € Patrick Boiteau.

Temps total : 04'24''90

**114 3083 PRIX HENRY RIDGWAY**  
 (Haies. - Handicap) **4.100 m**

**32 000 €** (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.  
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 14.000.

**Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +10 ; 6 ans et au-dessus, +12.**

**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k**

Références : 5 ans, +11 ; 6 ans et +, +13.

- 87 1 Argentier**, h, b, 8 ans, par High Rock (IRE) et Jossca (Badolato USA), 72 k, Denis Dugast (*K Nabet*), E Leray (s) **1**
- 17 Fairly Crick**, h, b, 9 ans, par Fairly Ransom (USA) et Crickette River (Cricket Ball USA), 65 k, Jean-Baptiste Lallier (*B Fouchet*), JB Lallier **2**
- 13 Casatchok**, h, b, 6 ans, (AQ), par König Turf GER et Polynesia (April Night), 70 k, Gilbert Lenzi (*J Plouganou*), G Chereh **3**
- 74 3 Espoir De Candale**, h, np, 7 ans, par Solid Illusion USA et Perle Des Graves (Dounba), 64 k, Alexis Lemer (*G Masure*), T Lemer **4**
- 83 2 Diva Noir**, f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Samba D'Allier [Anabaa Blue (GB)], 66 k, ♂, Mme Daniela Airdali (*S Carrere*), C Cheminaud **5**
- Panis Moon**, f, 6 ans, 72 k, R Roisnard (*S Paillard*), J Marion (s) **arr**
- 59 Crack Le Rouge**, h, 6 ans, (AQ), 65 k, M Jonnette (*E Bureller*), C Dondi **arr**
- 100 3 Aventi**, h, 5 ans, 62 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **arr**
- 96 Day For Vega**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, ♂, G Cavallera (*F de Giles*), J Ortet (s) **thé**

9 partants ; 38 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 912 €

6,5 long, 8,5 long, loin, loin.  
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :  
 2 304 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.  
 1 152 € Mlle Catherine Fougere.  
 672 € Mme Jocelyne Ventrou, Mlle Valerie Dasque.  
 456 € Yan de Kersabiec.  
 216 € Mlle Lea Renaud, Yves Maupoil.

Temps total : 05'26''00

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jean-Baptiste LALLIER par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification du hongre FAIRLY CRICK n'étant pas conformes.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Felix DE GILES (DAY FOR VEGA), survenue sur le plat dans la dernière ligne droite d'en face.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Felix DE GILES, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute du jockey n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents, le hongre DAY FOR VEGA ayant fait un brusque écart vers l'extérieur, déséquilibrant de ce fait son jockey.

**115 3084 PRIX ARMAND ACHILLE-FOULD** **3.900 m**  
 (Steeple-Chase. - Femelles)

**34 000 €** (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.500 en steeple-chases. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- |           |   |     |
|-----------|---|-----|
| <b>38</b> | <b>Black Luna</b> , f, bf, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 66 k, Ecurie Willy Sebég ( <i>J Reveley</i> ), G Macaire (s) | 1   |
| <b>90</b> | <b>Goji</b> , f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Medanik (Medaal GB), 66 k, Ecurie Mirande ( <i>S Paillard</i> ), Mme I Pacault  | 2   |
| <b>78</b> | <b>Trousseau</b> , f, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Jetarsu IRE (King's Theatre IRE), 67 k, Pierpaolo Cavagnola ( <i>D Mescam</i> ), FM Cottin (s)                | 3   |
| <b>4</b>  | <b>Grace Du Brizais</b> , f, al, 4 ans, par Kapparde et Caline Du Brizais (Turgeon USA), 66 k, Haras de Magouet ( <i>T Lemagnen</i> ), A Chaille-Chaille              | 4   |
| <b>70</b> | <b>Enivrante</b> , f, 4 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Mirande ( <i>J Plouganou</i> ), Mme I Pacault   | dér |
| <b>72</b> | <b>Modeliste IRE</b> , f, 4 ans, 67 k (65 k), M.I. Bloodstock Ltd ( <i>R Mayeur</i> ), G Chereil  | tbé |
| <b>72</b> | <b>Ellegia Du Mee</b> , f, 4 ans, 66 k (64 k), S Becerra ( <i>F Mouraret de Vita</i> ), J Ortet (s)   | tbé |

7 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 782 €

 Sans motif : *Eloha*.

7,5 long, 11 long, 13 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 €

Primes aux éleveurs :

 2 448 € Jean-Francois Gribomont.  
 1 224 € Haras de Mirande.  
 714 € E.a.r.l. Elevage des Loges.  
 484 € Haras de Magouet.

Temps total : 05'16"90

**116 3085 PRIX DE MASLACQ** **3.900 m**  
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

**34 000 €** (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- |           |  |     |
|-----------|--|-----|
| <b>66</b> | <b>Excel Quiz Tael</b> , h, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Quiza (Ungaro GER), 67 k, Jean-Luc Pignet ( <i>K Nabet</i> ), G Chereil                         | 1   |
| <b>85</b> | <b>Electron Bleu</b> , h, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 67 k, Mme Isabelle Pacault ( <i>S Paillard</i> ), Mme I Pacault | 2   |
| <b>83</b> | <b>Emir Sacree</b> , h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Altesse Sacree (Daramsar), 71 k, Graham Porter ( <i>J Plouganou</i> ), Mme I Pacault                | 3   |
| <b>95</b> | <b>Emino</b> , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale ( <i>D Mescam</i> ), FM Cottin (s)  | arr |
| <b>85</b> | <b>Etoile De Grez</b> , f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), G Lenzi ( <i>T Henderson</i> ), G Chereil   | tbé |

5 partants ; 19 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 571 €

 Sans jockey : *Eglantinas*.

3/4 long, loin.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 €

Primes aux éleveurs :

 2 448 € Jean-Luc Pignet, Mme Chantal Pignet.  
 1 224 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giroit-Pacault.  
 714 € Graham Porter, Mme Henrietta Charlet.

Temps total : 05'13"10

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé la pouliche ETOILE DE GREZ à se rendre au départ en main non-montée.

La pouliche EGLANTINAS a été déclarée non-partante par son entraîneur, aucun jockey n'étant disponible pour remplacer le jockey Felix de GILES, tombé dans le Prix Henry RIDGWAY.

**TOULOUSE**

Mardi 13 février 2018

 Terrain **LOURD**

 Commissaires de courses : Alain GREFFEUILLE - Christian GRANEL  
 - Robert INFANTI - Philippe LIEUX

**117 3133 PRIX DE LA TRINITE** **3.500 m**  
 (Steeple-Chase)

**21 000 €** (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- |                           |   |     |
|---------------------------|---|-----|
| <b>17</b>                 | <b>Matsay</b> , f, bf, 7 ans, par Montmartre et Say Say [Garde Royale (IRE)], 66 k (64 k), Ecurie Biraben ( <i>Mlle N Desoutter</i> ), D Guillemain (s) | 1   |
| <b>59</b>                 | <b>Spirit Ness</b> , h, al, 7 ans, par Spirit One et Infusion GB (Efisio GB), 68 k, Mlle Caroline Brunaud ( <i>S Paillard</i> ), JP Daireaux            | 2   |
| <b>Handeli</b>            | f, al, 7 ans, par Doctor Dino et High Definition (IRE) (Starborough GB), 66 k, Jean-Pierre-J. Riviere ( <i>B Lestrade</i> ), T Lemer                    | 3   |
| <b>13</b>                 | <b>Ami Sol</b> , h, b, 7 ans, par Solon GER et Amen GER (Dashing Blade GB), 68 k, Gold And Blue Ltd ( <i>J Reveley</i> ), Mlle I Gallorini              | 4   |
| <b>17</b>                 | <b>Duskill</b> , h, bf, 10 ans, par Ski Chief USA et Dulcica (Katoleme), 68 k (66 k), Walter Rykart ( <i>N Terrassin</i> ), P Chevallard                | 5   |
| <b>Par Amour</b>          | f, 6 ans, 66 k (64 k), Scea Haras de Peyre ( <i>A Beauvoire</i> ), E Papon  | 6   |
| <b>71</b>                 | <b>Rappeur Des Mottes</b> , h, 6 ans, 69 k, Mme PIER Nicolle ( <i>T Chevallard</i> ), F Nicolle   | 7   |
| <b>79</b>                 | <b>Belle Easter</b> , f, 5 ans, 67 k, JR Vidal ( <i>D Lesot</i> ), H Lageneste (s)  | 8   |
| <b>Memories Of Ice GB</b> | h, 8 ans, 68 k, Mme C Coiffier ( <i>G Masure</i> ), F Nicolle   | arr |
| <b>83</b>                 | <b>Bella Bourgeoise</b> , f, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), J Marion (s) ( <i>E Rongere</i> ), J Marion (s)  | arr |
| <b>Cime D'Huez</b>        | f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), H Vieux-Pernon ( <i>J Geuns</i> ), E Thueux  | arr |

11 partants ; 40 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 682 €

1 long 1/4, 7,5 long, 5,5 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 3 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

 1 512 € Ecurie Biraben, Hugo Biraben-Loustau.  
 756 € Scea Montigny, Mlle Caroline Brunaud.  
 441 € Haras de Beauvoir.  
 299 € Suc. Jean-Louis Lucas, Mme Ursula Roder.

Temps total : 04'28"10

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur François NICOLLE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification du hongre MEMORIES OF ICE GB n'étant pas conformes.

Le jockey Felix de GILES étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SPIRIT NESS par le jockey Stéphane PAILLARD. A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé le hongre DUSKILL à se rendre au départ en main non-monté.

**118 3131 PRIX DE GRAZAC** **3.500 m**  
 (Haies. - À réclamer)

**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

 Pour tous chevaux de **5 ans**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant reçu, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, une allocation de 5.000 portera 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| <b>91</b>  | <b>Early Black</b> , h, np, 5 ans, par Early March GB et Perle Du Vallon (With The Flow USA), 73 k (68 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> k), (12.000), ♂, Guy Buchot ( <i>Mlle C Lequien</i> ), E Leray (s) | 1 |
| <b>69</b>  | <b>Cybor Del'rais</b> , h, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 70 k (66 k), (9.000), Mme Heidie Cadot ( <i>L Franzel</i> ), L Cadot   | 2 |
| <b>69</b>  | <b>Rangoon</b> , h, bf, 5 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 69 k (65 k), (8.000), Patrick Chevallard ( <i>N Terrassin</i> ), P Chevallard                                     | 3 |
| <b>69</b>  | <b>Dickenek</b> , h, bf, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 74 k (70 k), (11.000), Claude Olivier Corral ( <i>A Beauvoire</i> ), H Lageneste (s)                                | 4 |
| <b>100</b> | <b>Takelot</b> , h, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Tamaziya IRE (Law Society USA), 74 k (70 k), (11.000), ♂, Ecurie High Heels Racing Sas ( <i>A Ruiz Gonzalez</i> ), H Lageneste (s)             | 5 |

**80 Austropovitch**, h, 5 ans, 71 k (67 k), (10.000), R Alfandari **arr**  
(*J Marquestau*), C Scandella

**69 Aussie**, f, 5 ans, 68 k (64 k), (9.000), J Marion (s) (*E Rongere*), **tbé**  
J Marion (s)

**69<sup>5</sup> Pasifae**, f, 5 ans, 66 k (62 k), (7.000), ♂, Mlle A Lebon **tbé**  
(*J Geuns*), C Dondi

8 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 183 €  
Certif. vétérinaire : *Wheel Of Fortune*.  
10 long, 11 long, loin, loin.  
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :  
1 296 € Gerard-Michel Brillet.  
648 € Ecurie de la Rehoraie.  
378 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahaye, Jean-Charles Haimet.  
256 € Mme Benoit Gabeur.  
121 € Olivier Tricot.

Temps total : 04'31''60

**119** <sup>3132</sup> **PRIX FINEAU** **3.500 m**  
(Steeple-Chase)

**21 000 €** (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**Kapkiline**, f, gr, 4 ans, par Kapgarde et Kotkiline (Martaline GB), **1**  
66 k, Mme Suzanne Tessier (*B Lestrade*), G Macaire (s)

**63 Enfant Du Large**, h, bf, 4 ans, par Great Pretender IRE et **2**  
Antagua (Cadoudal), 67 k, Rouget (s) (*G Masure*), F Nicolle

**26 Arqanasia**, f, b, 4 ans, par Rajsaman et Carolles (Medicean **3**  
GB), 65 k, Gerard Augustin-Normand (*D Mescam*), AS Pacault (s)

**Norco**, h, al, 4 ans, par Deportivo GB et Zutera (Soave GER), **4**  
67 k, Francois Nicolle (*T Chevillard*), F Nicolle

**78 4 Jolie Dodville**, f, b, 4 ans, par Red Rocks IRE et Jodie Pisati **5**  
(GB) [Montjeu (IRE)], 65 k (63 k), Ecurie Fabio (*N Terrassin*), P Chevillard

**90<sup>5</sup> Every Where**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), **6**  
Mme I Pacault

**78 1 Phenicienne**, f, 4 ans, 65 k, C Robba (*D Lesot*), C Scandella **arr**

7 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 390 €  
Certif. vétérinaire : *King De Ray*.  
5,5 long, 5 long, 16 long, 1 long, 3 long.  
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :  
1 512 € Haras des Coudraies.  
756 € Pascal Noue, Mme Charlotte Thoreau.  
441 € M.I. Bloodstock Ltd.  
299 € Francois Nicolle.  
141 € Haras de Dodville.

Temps total : 04'38''60

**ANGERS**

Jeudi 15 février 2018

0201 046 Terrain **LOURD**  
Commissaires de courses : Hervé ROBERT - Alain OUVRY -  
Théophile MELOU - Frédéric MUNET

**120** <sup>3121</sup> **PRIX OLIVIER D'ANDIGNE** **4.100 m**  
(Haies. - A réclamer)

**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 et mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant reçu, en course de haies, une allocation de 7.000, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, porteront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

**Honneur Au Roi**, h, b, 7 ans, par Turtle Bowl (IRE) et First **1**  
Verte (Highest Honor), 73 k (68<sup>1/2</sup> k), (11.000), Ecurie de la Verte Vallée (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher

**Einulty**, f, b, 7 ans, par Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER **2**  
(Tauchsport GER), 69 k, (9.000), Stéphane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux

**43 Line Fairy**, f, gf, 6 ans, par Martaline GB et Salsa Fairy **3**  
(Kingsalsa USA), 67 k (63 k), (7.000), Mme Gerard Aoudai (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille

**83 Uxia Du Lin**, f, b, 10 ans, par Until Sundown USA et Xena Du **4**  
Lin (Goldneyev USA), 67 k (63 k), (7.000), ♂, Jean-Pierre Trinquier (*E Rongere*), JP Trinquier

**Kalli Du Sud**, h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Kallita (Ultimately **5**  
Lucky IRE), 73 k (69 k), (11.000), Dominique Le Breton (*V Bernard*), J Planque

**Knickers Tivoli**, f, 8 ans, 69 k, (9.000), S Seignoux (*J Rey*), **6**  
Mme V Seignoux

**Calin D'Aubois**, h, 10 ans, 71 k (67 k), (9.000), Mme P Chemin **arr**  
(*B Hubert*), Chemin & Herpin (s)

**93 Ready To Win**, h, 8 ans, 69 k, (7.000), ♂, A Lajon (*W Lajon*), **tbé**  
A Lajon

8 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 365 €  
Eng. sup. : *Uxia Du Lin*  
9,5 long, 3 long, 10 long, 3 long, 2,5 long.  
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :  
1 296 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.  
648 € Mme Eugene Masson, Earl Ecurie Globe Trotteurs.  
378 € Mme Gerard Aoudai.  
121 € Mme Marie-Laurence Oget, Gilles Defontaine.

**Honneur Au Roi**, réclaté 12.224,00 € par son propriétaire.  
Temps total : 05'26''77

A la demande de l'entraîneur, les Commissaires ont autorisé la jument UXIA DU LIN à ne faire qu'un tour du rond et à être montée sur la piste.

**121** <sup>3119</sup> **PRIX UBU III** **3.400 m**  
(Haies)

**26 000 €** (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**Sharock**, h, bf, 4 ans, par Kap Rock et Gheisha (Coroner IRE), **1**  
72 k (70 k), Pierre Blazy (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s)

**68 Evan De Marcigny**, h, al, 4 ans, (AQ), par Lucarno USA et **2**  
Quety De Marcigny [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, Mme Magalen Bryant (*M Regairaz*), D Bressou

**Stanton Street**, h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Nagaoka **3**  
GER [Goofalik (USA)], 67 k, Thierry Lohest (*T Gueguen*), F Nicolle

**1 En Or Et Argent**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et **4**  
Tchitola (Cadoubel), 67 k, Roger-Eugene Laffitte (*Mr A Züliani*), JL Guillochon

**Schwarzwald**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Sancoin USA **5**  
(Gulch USA), 70 k, Ecurie des Mouettes (*B Lestrade*), G Macaire (s)

**Seltot**, h, 4 ans, 67 k, G Augustin-Normand (*G Masure*), **6**  
F Nicolle

**Big Fat Boy**, h, 4 ans, 71 k, J Lesguer (*A de Chitray*), **7**  
D Sourdeau de Beauregard (s)

**95 Extra Smart**, h, 4 ans, 67 k, G Denuault (s) (*W Lajon*), **arr**  
G Denuault (s)

8 partants ; 28 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 496 €  
1 long, 2,5 long, 1 long, 20 long, 3 long, loin.  
12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs :  
1 872 € Mme Pascale Herbin.  
936 € Mme Daniele Paulhac, Gwenaël Roulet.  
546 € Thierry Lohest.  
370 € Roger-Eugene Laffitte.  
175 € Helmut Volz.

Temps total : 04'24''09

**122** <sup>3122</sup> **PRIX METATERO** **3.700 m**  
(Steeple-Chase)

**23 000 €** (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 11.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**62 Sitor D'Altea**, h, b, 4 ans, par Califet et Dame Du Parc **1**  
(Mansonnien), 68 k, ♂, Ecurie Etoile N.v. (*A de Chitray*), G Chereh

**62<sup>3</sup> Touz Day**, h, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Touz De Saint **2**  
Cyr (Saint Cyrien), 69 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou

**92 Ermontois**, m, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Merka **3**  
(Jimble), 67 k, Alain Vandenhove (*O Jouin*), L Viel (s)

**92<sup>5</sup> Elsa**, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Perle Irlandaise (Fly To **4**  
The Stars GB), 65 k, Denuault (s) (*W Lajon*), G Denuault (s)

**Jarnac De Ray**, h, gr, 4 ans, par Near Honor GER et Kermeline (Le Balafré), 67 k, Stephan Hoffmeister (L *Philipperon*), M Seror (s) **5**

**81 2 On The Moon**, h, 4 ans, 68 k (67 k), G Viel (P *Moreau*), L Viel (s) **tbé**

**78 2 Elfy James**, f, 4 ans, 65 k (63 k), Passion Racing Club (F *Bayle*), Butel & Beaunez (s) **tbé**

7 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 800 €  
Sans motif : *Twizzle*.

2,5 long, 8 long, loin, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Guy Chérel, Mme Nathalie Sanerot.  
828 € Philippe Brecheteau.  
483 € Mlle Melanie Gonzales de Canales, Ludovic Laigre.  
327 € Mlle Marie-Laure Besnouin.  
155 € Mme Yvette Godefroy.

Temps total : 05'05''99

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SITOR D'ALTEA par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Olivier JOUIN en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

**123 3118 PRIX PRINCESSE D'ANJOU** **3.400 m**  
(Haies. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.000, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, et mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant reçu, en course de haies, une allocation de 7.000, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, porteront 2 k

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

**Every Bere**, h, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Relicia Bere (Until Sundown USA), 70 k (66 k), (12.000), Ecurie du Trieux (B *Hubert*), PH Peltier **1**

**Run Hurdle**, h, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Ola Chica (French Glory IRE), 68 k (64 k), (10.000), Mme Antoine Polard (D *Lecomte*), S Foucher **2**

**31 Methodic IRE**, h, b, 4 ans, par Clodovil (IRE) et Mycenae GB (Inchinor GB), 70 k (67 k), (12.000), Noel Boudraa (P *Moreau*), Butel & Beaunez (s) **3**

**Batura Sar**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 68 k, (12.000), Boutin (s) (L *Philipperon*), M Seror (s) **4**

**Chailid'elle**, f, b, 4 ans, par Irish Wells et Kaldame (April Night), 68 k (64 k), (12.000), Arnaud Chaille-Chaille (P *Dubourg*), A Chaille-Chaille **5**

**72 1 Le Creole**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (12.000), Passion Racing Club (F *Bayle*), Butel & Beaunez (s) **6**

**85 5 Etavudenuo**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, (12.000), G Denuault (s) (W *Lajon*), G Denuault (s) **arr**

**Titi Parisien**, h, 4 ans, 68 k, (10.000), Ecurie Cap Orne (A de *Chitray*), D Sourdeau de Beauregard (s) **arr**

**Eldora Balago**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (12.000), J Marion (s) (E *Rongere*), J Marion (s) **arr**

**Zohar**, h, 4 ans, 68 k (64<sup>1/2</sup> k), (10.000), REMY Nerbonne (A *Lethuillier*), REMY Nerbonne **arr**

10 partants ; 21 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 205 €

Certif. vétérinaire : *Blookhead*.

6 long, 1 long, 2,5 long, 2,5 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Snc Regnier, San Gabriel Inv. Inc..  
612 € Mme Antoine Polard.  
357 € St Clare Hall Stud, prime non attribuée.  
242 € Boutin (s), Mme Carole Sineux.  
114 € Arnaud Chaille-Chaille, Lilian Blondelle.

**Run Hurdle**, réclaté 10.444,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'32''15

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre TITI PARISIEN par le jockey Alain de CHITRAY.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul MOREAU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (12 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dylan LECOMTE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

**124 3123 PRIX ISOPANI** **3.800 m**  
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, les 6 ans n'ayant pas reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier 2016 inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

**Diva De Mai**, f, b, 5 ans, (AQ), par Roli Abi et Quittance (Lavirco GER), 68 k (66 k), Pascal Dubois (R *Le Stang*), P Dubois **1**

**3 Defi Majeur**, f, np, 5 ans, (AQ), par Clety et Necossaise (Michel Georges GB), 72 k, Philippe Mesmoudi (C *Lefebvre*), P Journiac **2**

**Cookie D'Allen**, f, b, 6 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Parade (Robin Des Champs), 66 k (64 k), Bruno Vagne (E *Rongere*), J Marion (s) **3**

**52 3 Dina De Bersac**, h, np, 6 ans, (AA), par Laverock IRE et Rose De Bersac (Donald Duck), 65 k, Mlle Sophie Bollier (M *Delage*), F Nicolle **4**

**44 Dadilas Du Livet**, h, b, 5 ans, (AQ), par Axxos GER et Queen Las [Kaldou Star (GB)], 69 k (67 k), William Travers-Durand (A *Coupu*), W Menuet (s) **5**

**Dom Vivo**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Sapi (O *Jouin*), A Lacombe **6**

**Cercycoise**, f, 6 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (G *Masure*), F Nicolle **arr**

**Candivol**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), N Remoue (V *Bernard*), N Remoue **arr**

**Cerveuse Blue**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mlle E Boin (A *Baudoin-Boin*), JC Baudoin **arr**

**Croix D'Or Allen**, h, 6 ans, (AQ), 70 k (68 k), PH Peltier (P *Dubourg*), PH Peltier **tbé**

**Daguet D'Oudairies**, h, 5 ans, (AQ), 66 k (65 k), Mlle A Le Bastard (E *Berthonnet*), Mlle A Le Bastard **tbé**

11 partants ; 25 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 353 €

15 long, 5 long, 8 long, 10 long, 15 long.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs :

1 872 € Jean-Yves Touzaint.  
936 € Philippe Mesmoudi.  
546 € Bruno Vagne.  
370 € Suc. Gustave Margnoux, Rene Margnoux.  
175 € Gaec des Livets, Dominique Louis Guineheux, Baptiste Guineheux, Thomas Guineheux.

Temps total : 04'59''72

**125 3124 PRIX YANN ROY** **3.800 m**  
(Steeple-Chase)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant reçu au moins 4.500 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 18.000 depuis le 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

**Derby Des Pictons**, h, bf, 5 ans, par Khalkevi IRE et Selaia (Panoramac GB), 68 k, Scea Marais des Pictons (L *Solignac*), O Sauvaget **1**

**Vaheoz**, h, b, 9 ans, (AQ), par Doyen IRE et Qwertzye (Maresca Sorrento), 70 k, Pierre de Maleissye Melun (J *Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s) **2**

**17 3 Radiologue**, h, ab, 6 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 69 k, Loic Glemin (H *Lucas*), E&G Leenders (s) **3**

**33 2 Grandgarde**, h, bf, 5 ans, par Al Namix et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 70 k, Ecurie Maulepaire (O *Jouin*), L Viel (s) **4**

**Titanesque**, h, b, 11 ans, par Sassanian USA et Sadlerfarala (Dress Parade IRE), 71 k, Yves Lemonnier (L *Philipperon*), D Sourdeau de Beauregard (s) **5**

**Evangelino**, h, 9 ans, 70 k, ♂, JP Gasnier (A *Gasnier*), JP Gasnier **6**

**56 Ayurveda**, f, 6 ans, 69 k, M Darchy (R *Julliot*), W Menuet (s) **7**

**Baptist'palace**, h, 7 ans, (AQ), 70 k, Mlle A Le Bastard (A *Baudoin-Boin*), Mlle A Le Bastard **8**

**99 5 Asdesmar**, h, 8 ans, (AQ), 72 k (70 k), Mme V Blot (Mlle *C Lequien*), E Leray (s) **arr**

9 partants ; 33 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 613 €

4 long, 10 long, 8 long, 4 long, 3/4 long, 4 long, 8 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Scea Marais des Pictons.  
1 008 € Pierre de Maleissye Melun, Serpentine Bloodstock Ltd.  
588 € Mme Henri Devin.  
399 € Ecurie Maulepaire.

Temps total : 05'06''16

Le jockey Elie BERTHONNET s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BAPTIST' PALACE par le jockey Alexandre BAUDOIN-BOUIN.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Olivier JOUIN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Angelo GARNIER en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hugo LUCAS en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

## 126 3120 PRIX RENE COUETIL 3.800 m (Haies)

24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas reçu 20.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- |    |  |     |
|----|--|-----|
| 16 | <b>Passionnante</b> , f, gr, 5 ans, par Dragon Dancer GB et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 71 k, Paul Terpereau ( <i>H Lucas</i> ), E&G Leenders (s)          | 1   |
| 80 | <b>Rancunier</b> , h, al, 5 ans, par Roli Abi et Sans Rancune (Lavirco GER), 70 k, Sebastien Dupont ( <i>T Coutant</i> ), A Chaille-Chaille                    | 2   |
|    | <b>Dupont Dupont</b> , h, b, 5 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Feline Du Luy (Marathon USA), 67 k, Ecurie Lafeu ( <i>T Gueguen</i> ), F Nicolle             | 3   |
|    | <b>Diwell Stang Blun</b> , h, gr, 5 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Koantig Stangblun (Lampon), 67 k, Dominique Le Breton ( <i>E Labaisse</i> ), F Nicolle       | 4   |
| 46 | <b>Petite Joy</b> , f, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 65 k (63 k), Jean-Pierre Leseigneur ( <i>E Rongere</i> ), J Marion (s) | 5   |
|    | <b>Divine De Thaix</b> , f, 5 ans, (AQ), 70 k, L Viel (s) ( <i>O Jouin</i> ), arr  |     |
|    | <b>Dinatello</b> , h, 5 ans, (AQ), 67 k (69 k), Mlle E Varin ( <i>S Dory</i> ), arr  |     |
|    | <b>Celinejak Surprise</b> , f, 5 ans, 65 k (64 k), XL Le Stang ( <i>R Le Stang</i> ), XL Le Stang  | arr |
|    | <b>Miss Tootsy</b> , f, 5 ans, 65 k (63 k), ♂, R Petit ( <i>E Metivier</i> ), XL Le Stang  | arr |
| 35 | <b>Duc Des Chabots</b> , h, 5 ans, (AQ), 73 k (71 k), Mlle B Hermange ( <i>P Moreau</i> ), L Viel (s)  | tbé |

10 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 818 €

Eng. sup. : *Passionnante*

2,5 long, 5 long, 1 long, loin.

11 520 € - 5 760 € - 3 360 € - 2 280 € - 1 080 €

Primes aux éleveurs :

1 728 € Michel Bodiguel, Patrick Philippe.  
864 € Sylvain Dupont.  
504 € Earl Haras du Luy.  
342 € Philippe Le Caer.  
162 € Jean-Pierre Leseigneur.

Temps total : 04'59"24

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hugo LUCAS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Thomas COUTANT en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

## MACHECOUL

0130 049 Dimanche 18 février 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Bernard DERSOIR - Claude BURGAUD  
- Véronique de VILLEPIN - Muriel PRIOUZEAU

## 127 3154 PRIX GILLES TARTOUE 4.150 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 et mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 10.000, 4 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- |     |  |     |
|-----|--|-----|
| 106 | <b>Malicar</b> , h, b, 9 ans, par Satri IRE et Tuftslojolyoly (Double Bed), 71 k (67 <sup>1/2</sup> k), (8.000), ♂, Franck Boucey ( <i>P Moreau</i> ), E Lecoiffier                | 1   |
| 106 | <b>Peak Raider IRE</b> , h, bf, 14 ans, par Machiavellian USA et Desert Magic IRE (Green Desert USA), 69 k (65 k), (6.000), Bernard Le Regent ( <i>R Le Stang</i> ), B Le Regent   | 2   |
| 106 | <b>Jardin D'Erevan</b> , h, b, 9 ans, par Ultimately Lucky IRE et Malrose (Apeldoorn), 69 k (64 <sup>1/2</sup> k), (6.000), ♂, Andre Bocquet ( <i>Mlle M Dezoteux</i> ), S Foucher | 3   |
| 93  | <b>Passionnante</b> , f, np, 9 ans, par Limnos JPN et Rosy Junior (Labus), 67 k (63 k), (6.000), Jerry Planque ( <i>A Coupu</i> ), J Planque                                       | 4   |
| 93  | <b>Absinte Adevayo</b> , f, b, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Yeka [Septieme Ciel (USA)], 71 k (68 k), (10.000), Hayeres (s) ( <i>V Chatellier</i> ), F Hayeres (s)                | 5   |
|     | <b>Diamond's Tom</b> , h, 5 ans, 67 k, (6.000), M Havart ( <i>H Lucas</i> ), M Mescam  | 6   |
|     | <b>Summer Creek</b> , h, 9 ans, 71 k, (8.000), Y Lemonnier ( <i>A Orain</i> ), Y Lemonnier   | 7   |
| 6   | <b>High Law</b> , h, 6 ans, 71 k (67 k), (8.000), S Stempniak ( <i>Q Jacob</i> ), PJ Fertillet   | arr |

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 223 €

Eng. sup. : *Absinte Adevayo*

5,5 long, 1/2 long 3/4, 2,5 long, 3,5 long, 11 long, 30 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Suc. Diego Roussel.  
231 € Jacques Beres.  
156 € Francois-Marie Cottin.  
74 € David Antunes.

**Passionnante**, réclamée 6.050,00 € par ROBERT BRARD.

Temps total : 05'32"58

Les Commissaires ont, sanctionné le propriétaire Franck BOUCEY par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

## 128 3153 PRIX NOEL THOMSON 4.150 m (Steeple-Chase. - Femelles)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 et 6 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- |     |  |     |
|-----|--|-----|
|     | <b>Happy Vireenne</b> , f, b, 6 ans, par Turgeon USA et Legende Vireenne (Legend Of France USA), 67 k, Pascal Journiac ( <i>P Carberry</i> ), P Journiac | 1   |
| 59  | <b>Cime Des Obeaux</b> , f, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Kalimie (Iris Noir), 68 k, Mme Nicolas Devilder ( <i>W Lajon</i> ), N Devilder    | 2   |
| 11  | <b>Semaine Sainte</b> , f, np, 6 ans, par Saint Des Saints et Royale Rockeuse (Laveron GB), 67 k, Noel Boudraa ( <i>MO Belley</i> ), PJ Fertillet        | 3   |
| 93  | <b>Linxia</b> , f, b, 5 ans, par Fuisse et Liesse [Poliglote (GB)], 65 k (63 k), Mlle Sonia Delaroché ( <i>B Berenguer</i> ), Mlle S Delaroché           | 4   |
|     | <b>Bonny Dazzler</b> , f, al, 5 ans, par Bonbon Rose et Califea [Nikos (GB)], 67 k (65 k), David Berra ( <i>A Coupu</i> ), D Berra                       | 5   |
|     | <b>Maremma Hills (GB)</b> , f, 6 ans, 67 k (65 k), JL Hurel ( <i>E Metivier</i> ), D Delorme   | 6   |
|     | <b>Mick Sandy</b> , f, 6 ans, 67 k (65 k), XL Le Stang ( <i>R Le Stang</i> ), XL Le Stang  | 7   |
|     | <b>Stardate</b> , f, 5 ans, 65 k, ♂, E&G Leenders (s) ( <i>H Lucas</i> ), E&G Leenders (s)   | 8   |
| 108 | <b>Dame De L'Atlas</b> , f, 5 ans, (AQ), 65 k (61 k), ♂, S Foucher ( <i>Mlle M Dezoteux</i> ), S Foucher   | tbé |

9 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 361 €

Eng. sup. : *Linxia*

Sans motif : *Early*.

4 long, 2 long, 10 long, 13 long, 3 long, loin, 17 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Claude Coue, Mme Colette Coue.  
432 € Mme Nicolas Devilder, Fernand Sellier.  
252 € Philippe Mehat.  
171 € Mme Danielle de la Heronniere.  
81 € Mme Irene Scheldt.

Temps total : 05'42"47

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire David BERRA par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

## PAU

Dimanche 18 février 2018

0539 049

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE -  
Jean-Yves BENARD - François GALIBERT -  
Olivier de La GAROULLAYE

### 129 3090 PRIX FRANCOIS DE PONCINS 3.800 m

(Haies)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.  
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

88 4 **Doctor Rocket**, h, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Madawaska USA (Leroidesanimaux BRZ), 71 k (69 k), Endre Rosjoe (*Mlle N Desoutter*), D Guillemin (s) 1

88 **La Percutante**, f, bf, 4 ans, par Saddex (GB) et Califete Royale (Califet), 70 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), G Chere 2

95 2 **Slim Risk**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Slim Pearl [Enrique (GB)], 68 k, Patrice Detre (*K Nabet*), D Cottin (s) 3

**Epine Noire**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Axxos GER et Ode Rock (Video Rock), 70 k, Mme Benoit Gabeur (*B Lestrade*), G Macaire (s) 4

4 partants ; 25 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 659 €  
11 long, loin, loin.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € l.g.e.p..

1 224 € Mme Jocelyne Ventrou, Guy Chere.

714 € Pierre Lamy.

484 € Mme Catherine Fleury, Mlle Claire Fleury, Mlle Laure Fleury, Baptiste Fleury.

Temps total : 04'59"10

### 130 3094 PRIX DE MONPEZAT 3.900 m

(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant en courses à obstacles, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, ni gagné, ni reçu 12.000 (places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et 8.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

96 2 **Janika**, h, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Majaka (Kaggarde), 69 k, Simon Munir (*K Nabet*), G Chere 1

79 3 **Irish Nonantais**, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Mamouska (Martaline GB), 68 k, Scea Haras de Peyre (*H Rodriguez Nunez*), E Papon 2

39 2 **Danse Du Large**, f, np, 5 ans, par Astarabad USA et Quadence De Sivola (Mansonien), 70 k, Pascal Noue (*L Philipperon*), A Lamotte D'Argy 3

80 **De Temps En Temps**, h, al, 5 ans, par Vespone IRE et Tardoune (Spadoun), 67 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 4

102 4 **Protektre**, f, 5 ans, 67 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*T Henderson*), G Chere 1b6

5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 557 €  
8,5 long, 8,5 long, loin.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Hubert Langot, Michel Langot.

1 224 € Philippe Goupil.

714 € Pascal Noue, Mme Beatrice Quennesson, Mlle Josette Feddes.

484 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 05'11"00

### 131 3091 PRIX STH HIPAVIA (PRIX CHARLES DU BREIL) 3.800 m

(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 30.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 14.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 30.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

104 2 **Middle**, h, gr, 5 ans, par Smadoun et Memorial (Homme De Loi IRE), 67 k (67<sup>1/2</sup> k), Haras de Beauvoir (*J Plouganou*), G Chere 1

97 2 **Rasango**, h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 69 k, Gerard Augustin-Normand (*J Reveley*), FM Cottin (s) 2

64 2 **Polipa**, h, b, 12 ans, par Poliglote (GB) et Pasgentry (Passing Sale), 70 k, ♂, Mme Flore Evain (*S Paillard*), Mme I Pacault 3

104 1 **Oro D'Allier**, h, b, 6 ans, par Buck's Boum et Rumba D'Allier (Agent Bleu), 69 k, Mme Daniela Airaldi (*D Lesot*), C Cheminaud 4

**Silver Chop**, h, bm, 9 ans, par Soave GER et Free Track (Solid Illusion USA), 68 k, Jean-Marie Bonnin (*H Rodriguez Nunez*), JM Bonnin 5

**Corola De Champcourt**, f, 8 ans, (AC), 66 k (67 k), JL Riffaud (*S Medina*), JL Riffaud arr

6 partants ; 12 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 319 €  
courte tête, 14 long, 10 long, loin.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Earl de Cordelles, Antoine Lamotte D'Argy.

1 620 € Earl Haras du Camp Benard.

641 € Mlle Lea Renaud.

303 € Alain Chopard.

Temps total : 05'00"70

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys James REVELEY (8 coups, 2ème infraction) et Jonathan PLAUGANOU (7 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour et une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

### 132 3089 PRIX DE BIZANOS 3.500 m

(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 18.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

57 1 **Alpha Joa**, f, al, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE (Peintre Celebre USA), 70 k, Rouge Et Gris Racing (*K Nabet*), A Watrigant (s) 1

**Edimix**, f, gc, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat (Lampon), 66 k, Jacques Alvarez (*B Lestrade*), G Macaire (s) 2

57 4 **Muthalia**, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Ligga [Poliglote (GB)], 67 k, Ecurie Patrick Joubert (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 3

26 **Epicas**, f, b, 4 ans, par Davidoff GER et Negresse De Cuta (Baroud D'Honneur), 68 k, Giuseppe Galletta (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 4

48 3 **Rose Queen**, f, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Queen Poline (Tremolino USA), 68 k (66 k), Ron Davies (*Mlle N Desoutter*), D Henderson 5

**Perlefine**, f, 4 ans, 69 k, Comte AA Maggari (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1b6

68 5 **Magic Louise**, f, 4 ans, 67 k, Ecurie Haras de Quetieville (*N Terrassin*), P Chevillard 1b6

7 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 668 €  
13 long, 3,5 long, 30 long, 9,5 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Rouge Et Gris Racing.

1 152 € Jacques Alvarez.

672 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

456 € Robin Van Haaren, Edgar Van Haaren.

216 € Ron Davies.

Temps total : 04'44"50

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas GILLET, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules.

### 133 3093 PRIX DU HARAS DE SAINT-VINCENT (PRIX ANTOINE DE PALAMINY) 3.900 m

(Steeple-Chase)

(L.)

70 000 € (33 600, 16 800, 9 800, 6 650, 3 150) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 11.000.

90 1 **Cote De Grace IRE**, f, b, 4 ans, par Jeremy USA et Inishanier IRE (Jimble), 66 k, Richard Chotard (*L Philipperon*), R Chotard 1

88 **Spanish One**, h, al, 4 ans, par Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE) (Night Shift USA), 69 k, Ecurie Masofrau (*J Plouganou*), G Chere 2

36 2 **Ebene Du Breuil**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Paola Pierji (Cadoudal), 67 k, Mme Patrick Papot (*T Gueguen*), F Nicolle 3

88 **Evidence Madrik**, f, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Strandes (Kaldounevees), 69 k, Emmanuel-Julien Leclerc (*T Viel*), A Chaille-Chaille 4

76 1 **Caliningt**, h, gr, 4 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 69 k, Gilbert Lenzi (*G Re*), G Chere 5

94 **Elie De Kerker**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) 6

76 2 **Piton Des Neiges**, h, 4 ans, 71 k, P Detre (*B Lestrade*), G Macaire (s) 7

76 4 **Rhodax**, h, 4 ans, 69 k, M.I. Bloodstock Ltd (*S Paillard*), G Chere 1b6

- 94 2 Spirit Sun**, h, 4 ans, 67 k, Haras de Beauvoir (*J Reveley*), arr  
G Chereh
- 70 1 Elegant Star**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant (*K Nabet*), tbé  
D Cottin (s)
- 10 partants ; 16 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 434 €  
5,5 long, 5,5 long, 1/2 long 3/4, 17 long, 3,5 long, 30 long.  
33 600 € - 16 800 € - 9 800 € - 6 650 € - 3 150 €

Primes aux éleveurs :

- 5 040 € Alan Dunlop, Bill Dunlop, prime non attribuée.  
2 520 € Ecurie Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Claude Ventrou.  
1 470 € Denis Hubert, Eric Helye.  
997 € Ecurie Les Boulaies, Christophe Bouvier.  
472 € Daniel Boullais, Thierry Page, Armel Androuin.

Temps total : 05'07''80

**134 3096 PRIX GALLAZZINI (PRIX FERDINAND RIAnt)** 5.000 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu en steeple-chase, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus une allocation de 16.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 20.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- 77 1 Chaouia**, f, b, 6 ans, (AQ), par Dream Well et Djurjura [Akarad (FR)], 68 k, Ecurie Maulepaire (*J Plouganou*), A Watrigant (s) 1
- 77 2 Net Lady**, f, b, 6 ans, par Network GER et Dame De Treve (Cadoudal), 69 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 86 1 Utah De La Coquais**, h, b, 10 ans, (AQ), par Nidor et Noblevie (Noblequest), 69 k, Joel Chaineau (*K Dubourg*), E Leray (s) 3
- 58 1 Alleu**, h, b, 8 ans, par Al Namix et Quisait (Goldneyev USA), 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault 4
- 98 4 Chicname De Cotte**, h, b, 6 ans, (AQ), par Nickname et Pensee De Cotte (Ragmar), 70 k, Mme Patrick Papot (*J Reveley*), P Quinton (s) 5
- 50 Reste Demohaison**, h, 13 ans, 67 k (65 k), Ecurie Centrale (*Mlle N Desoutter*), FM Cottin (s) arr
- 86 2 Pasquini Rouge**, h, 10 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) arr
- 73 2 Don Padre**, h, 9 ans, 67 k, F Boucey (*A Moriceau*), E Lecoiffier tbé
- 8 partants ; 17 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 288 €  
19 long, 7,5 long, 2 long, loin.  
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €
- Primes aux éleveurs :
- 2 304 € Ecurie Maulepaire.  
1 152 € Patrick Joubert, Paul Couderc.  
456 € Haras de Mirande.  
216 € Georges Richardot, Mme Agnes Geoffroy.

Temps total : 07'13''50

**135 3092 PRIX MICHEL COL** 3.800 m  
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course à obstacles portera 2 k. ; plusieurs courses à obstacles 4 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- 91 3 Vataman**, h, b, 7 ans, par Cardoun et Volhynie (Voloquine IRE), 73 k (69 k), (7.000), Collet (s) (*P Dubourg*), D Cottin (s) 1
- 91 4 Perly De Clermont**, h, b, 12 ans, par Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse (Passing Sale), 69 k, (7.000), ☉, Clement Machado (*D Mescam*), FM Cottin (s) 2
- 99 4 Van Gogh Du Granit**, h, b, 9 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 74 k (70 k), (13.000), ☉, Pierre-Olivier Robert (*N Terrassin*), J Marion (s) 3
- 104 4 Muhta West (IRE)**, h, b, 7 ans, par Muhtathir GB et Pharma West USA (Gone West USA), 72 k, (9.000), Remy Picamau (*J Plouganou*), P Sogorb 4
- 13 Starmix**, h, al, 7 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 71 k, (11.000), Dominique Marchand (*B Fouchet*), T de Lauriere 5
- 89 Briaree (IRE)**, h, 8 ans, 72 k, (13.000), ☉, P Drioton (*V Chenet*), P Vidotto arr
- Vicq D'Azyr**, h, 6 ans, 71 k (67 k), (11.000), JL Riffaud (*S Medina*), JL Riffaud arr
- Kauto D'Oahu**, h, 7 ans, 69 k (65 k), (7.000), ☉, JM Bonnin (*H Rodriguez Nunez*), JM Bonnin arr

8 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 369 €

Eng. sup. : Briaree (IRE)

Certif. vétérinaire : Charming As Usual.

9,5 long, 30 long, 7,5 long, 30 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Gaec Campos.  
378 € Pierre-Olivier Robert.  
256 € Haras du Mezeray S.a., Ronchalon Racing (uk) Ltd.  
121 € Yves Gonnord.

Vataman, réclamé 7.500,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'59''80

**136 3095 PRIX FRANCOIS DE JUGE MONTESPIEU** 4.000 m  
(Steeple-Chase. - Handicap)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

**Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +8 ; 6 ans et au-dessus, +10.**

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Références : 5 ans, +10 ; 6 ans et +, +12.

- 100 4 Protekblue**, h, b, 5 ans, par Protektor GER et Multiblue (Agent Bleu), 68 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*T Henderson*), G Chereh 1
- 99 2 Urumqi**, h, b, 7 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Love In Paradise (GB) (Dalakhani IRE), 72 k, Ecurie de Roebeck (*J Plouganou*), D Cottin (s) 2
- 87 4 Zeaudiak**, h, b, 6 ans, par Laverock IRE et Miss Lamour (Valanour IRE), 72 k, Patrice Conquedo (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 3
- 87 Kathoa**, h, np, 6 ans, par Policy Maker (IRE) et Sans Excuse (Execute), 66 k, Gustave Bouthors (*S Carrere*), J Ortel (s) 4
- 54 Surely Try**, h, b, 8 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 67 k, Ecurie Etoile N.v. (*S Paillard*), Mme I Pacault 5
- 71 Vauquoise**, f, 6 ans, 69<sup>1/2</sup> k, E Lecoiffier (*J Duchene*), arr  
E Lecoiffier
- 54 Calyne Club**, f, 6 ans, 67 k, Pur Sang D'Alienor (*K Dubourg*), CH Gourdain (s) arr
- 61 2 Ubac Des Places**, h, 10 ans, (AC), 65 k, ☉, Ecurie Couderc (*B Fouchet*), T de Lauriere arr
- 89 3 Gorgeous Green**, h, 5 ans, 62 k, JF Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca arr
- 79 1 Joe De Clermont IRE**, h, 7 ans, 68 k, D Berra (*K Nabet*), D Cottin (s) tbé
- 87 Cool De Touzaine**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Mme A Jandard (*G Re*), J Marion (s) tbé
- 89 1 Calune**, f, 6 ans, (AQ), 67 k, X Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) tbé

12 partants ; 32 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 659 €

1 long, 7,5 long, 2 long, 7,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

- 2 448 € Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Mme Jocelyne Ventrou.  
1 224 € Ecurie des Monceaux.  
714 € Ecurie D'Ossau, Pierre Lauga.  
484 € Gustave Bouthors.  
229 € Haras de Mirande.

Temps total : 05'21''50

## SEICHES-SUR-LE-LOIR

0240 049

Dimanche 18 février 2018

Commissaires de courses : Emilie ADRION-GUESNEAU -  
Frédéric GUILLON - jerome HERRISSON - Serge BOUGON

**137 3157 PRIX GEOFFROY DE LA CELLE** 4.800 m  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans ; 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 2.500.

(Passage de route)

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 37 Soverato**, h, al, 6 ans, par Protektor GER et Shaskalina (Tremolino USA), 68 k, ☉, Jerome Follain (*A Desvaux*), J Follain 1
- 102 Camel De Sarti**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Al Namix et Queva De Sarti (Le Balaire), 69 k, Chemin & Herpin (s) (*D Delalande*), Chemin & Herpin (s) 2
- 103 3 Denalie Bellevue**, f, gr, 5 ans, par Full Of Gold et Sister Du Berlais (Turgeon USA), 71 k, Gildas Martin (*R Julliot*), E Leray (s) 3
- Daxxolem's**, h, np, 5 ans, (AQ), par Axxos GER et Princiane (Estephe Du Moulin), 67 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 4
- 4 Caline De Juilley**, f, gr, 5 ans, par Al Namix et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 67 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s) 5

	<b>Dona Crindor</b> , f, 5 ans, 65 k, JL Derre ( <i>L Solignac</i> ), A Le Clerc (s)	<b>6</b>
	<b>Clotaire</b> , h, 6 ans, 71 k (69 k), JL Henry ( <i>T Blainville</i> ), P Leblanc	<b>arr</b>
<b>106</b>	<b>Oeufs De Paques</b> , h, 6 ans, 70 k, R Roulois ( <i>O Jouin</i> ), W Menuet (s)	<b>arr</b>
	<b>Krackoff</b> , h, 6 ans, 68 k (66 k), ANT Gregoire ( <i>D Thomas</i> ), ANT Gregoire	<b>arr</b>
	<b>Croix De Malte</b> , f, 6 ans, 67 k, Mme AH Leenders ( <i>C Lefebvre</i> ), GAB Leenders	<b>arr</b>
	<b>Dame De Chantenay</b> , f, 6 ans, 66 k (64 k), J Marion (s) ( <i>E Rongere</i> ), J Marion (s)	<b>arr</b>
	<b>Cargy Du Quartier</b> , f, 6 ans, 66 k (64 <sup>1/2</sup> k), Mme AS Bernier ( <i>A Lethuillier</i> ), D Bernier	<b>dér</b>

12 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 150 €  
Eng. sup. : *Croix De Malte*  
2,5 long, 2 long, 15 long, loin, 10 long.  
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :  
792 € Mme Agnes Capocasale.  
396 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.  
231 € Jean-Pierre Bichon.  
156 € Mlle Magalie Chenoir, Emmanuel Chenoir, Ludovic Chenoir, Stephane Leroueil.  
74 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Alexandre LETHUILIER (CARGY DU QUARTIER) en ses explications, le jockey a volontairement fait dérober son cheval afin d'éviter de provoquer la chute des autres concurrents, de plus, le jockey n'avait pas d'étriers. Aucune sanction n'a été retenue.

**138** <sup>3158</sup> **PRIX GEORGES DU BREIL** **5.200 m**  
(Steeple-Chase-Cross-Country)

**12 000 €** (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.  
(Passage de route)

<b>27</b>	<b>Boa Du Bel</b> , h, no, 7 ans, (AQ), par Lauro GER et Reine Mathilde (Lavirco GER), 72 k, Jean-Claude Gaubert ( <i>O Jouin</i> ), L Viel (s)	<b>1</b>
	<b>Cyclone D'Allen</b> , h, gr, 6 ans, (AQ), par Buck's Boum et Hesmeralda (Royal Charter), 73 k, David Berra ( <i>R Julliot</i> ), D Berra	<b>2</b>
	<b>Unefleurduquartier</b> , f, b, 10 ans, (AQ), par Califet et Fleur De Sourdou (Sarpedon), 66 k, Suc. Jean-Charles Berdoll ( <i>D Lecomete</i> ), D Bernier	<b>3</b>
	<b>Lotus Des Taillois</b> , h, b, 9 ans, par Robin Des Champs et Ophira GB (Old Vic GB), 70 k, ♂, Mme Philippe Chemin ( <i>J Lebrun</i> ), Chemin & Herpin (s)	<b>4</b>
	<b>Beaujo Du Clos</b> , h, b, 7 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Osmazome (Ungaro GER), 67 k, Marion (s) ( <i>E Rongere</i> ), J Marion (s)	<b>5</b>
	<b>Vrai Luteur</b> , h, 9 ans, 69 k, JEAN Chapdelaine ( <i>S Cosson</i> ), JEAN Chapdelaine	<b>6</b>
<b>27</b>	<b>Roc Des Salines</b> , h, 13 ans, (AC), 67 k, L Marguet ( <i>A Desvaux</i> ), J Follain	<b>7</b>
	<b>Uppercut D'Albain</b> , h, 10 ans, (AQ), 68 k, Mme C Herisson ( <i>A Lethuillier</i> ), Mme C Herisson	<b>8</b>
	<b>Tuticolle</b> , h, 11 ans, (AQ), 67 k (68 <sup>1/2</sup> k), ♂, S Dory ( <i>S Dory</i> ), S Dory	<b>arr</b>
<b>93</b>	<b>Saintoflour</b> , f, 9 ans, 65 k, ♂, Mme C Braire ( <i>D Delalande</i> ), REMY Nerbonne	<b>arr</b>
	<b>Valerio Bleu</b> , h, 9 ans, (AQ), 68 k, A Bocquet ( <i>L Solignac</i> ), A Bocquet	<b>tbé</b>

11 partants ; 16 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 54 €  
5 long, 2,5 long, 1/2 long, 1/2 long, 15 long, 5 long, loin.  
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :  
864 € Jean-Claude Gaubert.  
432 € Bruno Vagne.  
171 € Suc. Paul-Claudius Chartier.  
81 € Alain Jollivet, Claude Lecomete.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la chute du hongre VALERIO BLEU (Ludovic SOLIGNAC).

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Ludovic SOLIGNAC, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre VALERIO BLEU avait glissé tout seul et que la chute n'était pas due à l'irrégularité d'un de ses concurrents.

**139** <sup>3155</sup> **PRIX P. CHARLERY DE LA MASSELIERE** **3.500 m**  
(Steeple-Chase)

**11 000 €** (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.000.  
**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Dixit Du Mestivel</b> , h, np, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Quidam Rochelaise (Silver Rainbow GB), 70 k, Ecurie des Dunes ( <i>A Gasnier</i> ), P Quinton (s)	<b>1</b>
<b>92</b>	<b>Jean Luc</b> , h, bf, 4 ans, par Montmartre et Place Du Tertre (Sagamix), 69 k (67 k), Mlle Brigitte Poulve ( <i>D Lecomete</i> ), S Foucher	<b>2</b>
	<b>Regaxos</b> , h, no, 5 ans, par Axxos GER et Regulatrice (Epistolaire IRE), 70 k (68 k), Ecurie Etoile N.v. ( <i>V Bernard</i> ), J Planque	<b>3</b>
<b>92</b>	<b>Au Pied Leve</b> , h, b, 4 ans, par Apsis GB et Kadalbleue (Kadalko), 67 k, Mme Isabelle Peltier ( <i>O Jouin</i> ), PH Peltier	<b>4</b>
<b>92</b>	<b>Twizzle</b> , h, bf, 4 ans, par Palace Episode USA et Green Delight IRE (Green Desert USA), 67 k, Olivier Carli ( <i>D Gallon</i> ), F Nicolle	<b>5</b>
<b>108</b>	<b>Muse Addiction</b> , f, 5 ans, 68 k, T Bruit-Bonsergent ( <i>D Delalande</i> ), GAB Leenders	<b>6</b>
	<b>Singapore Bond</b> , h, 5 ans, 70 k, J Follain ( <i>A Desvaux</i> ), J Follain	<b>7</b>
	<b>La Sauveuse</b> , f, 4 ans, 67 k (65 k), P Leblanc ( <i>T Blainville</i> ), P Leblanc	<b>8</b>
	<b>Diane D'Osvin</b> , f, 5 ans, 68 k (66 k), Chemin & Herpin (s) ( <i>E Bonnet</i> ), Chemin & Herpin (s)	<b>tbé</b>

9 partants ; 28 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 561 €  
Eng. sup. : *Au Pied Leve*, *Muse Addiction*, *Diane D'Osvin*  
2 long, 1 long, tête, 15 long, 2,5 long, 15 long, 15 long.  
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :  
792 € Michel Hallais, Mme Martine Hallais, Nicolas Hallais, Mlle Anne-Sophie Hallais.  
396 € Mlle Brigitte Poulve.  
231 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.  
156 € Mme Isabelle Peltier, Pascal Pean.  
74 € Haras de Grandcamp Earl.

**140** <sup>3156</sup> **PRIX DU CHATEAU DU VERGER** **4.200 m**  
(Steeple-Chase)

**11 000 €** (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Kapistan</b> , h, gr, 7 ans, par Kapgarde et Victoria Dalphi (Comte Du Bourg), 68 k, Mme Catherine Coiffier ( <i>D Gallon</i> ), F Nicolle	<b>1</b>
<b>104</b>	<b>Bibox</b> , h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Sably [Marchand De Sable (USA)], 68 k, Jean-Claude Chaussee ( <i>R Julliot</i> ), E Leray (s)	<b>2</b>
	<b>Nageowil</b> , h, b, 5 ans, par Balko et Ta Solitaire (Loup Solitaire USA), 67 k (65 k), Marion (s) ( <i>E Rongere</i> ), J Marion (s)	<b>3</b>
	<b>Balalaika</b> , h, b, 7 ans, (AQ), par Speedmaster GER et Jarden De Gravelle (Cyborg), 69 k, Tanguy Boivin ( <i>L Solignac</i> ), T Boivin	<b>4</b>
	<b>Nuit Secrete</b> , f, b, 6 ans, par Lingari IRE et Aventure Secrete (Polish Precedent USA), 68 k, Laurent Godard ( <i>D Uliński</i> ), L Godard	<b>5</b>
	<b>Best De La Thinte</b> , f, 7 ans, (AQ), 71 k (69 k), D Cadot (s) ( <i>A Rousse</i> ), D Cadot (s)	<b>6</b>
	<b>Drivernamix</b> , h, 8 ans, 70 k (68 k), Ecurie Challenger ( <i>A Baudoin-Boin</i> ), S Zuliani (s)	<b>7</b>
	<b>Billantete</b> , f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), M de Montfort ( <i>N.W O'Driscoll</i> ), M de Montfort	<b>arr</b>
	<b>Belavril</b> , f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), S Dehez (s) ( <i>JB Breton</i> ), S Dehez (s)	<b>arr</b>
	<b>Babaquil</b> , h, 7 ans, (AQ), 69 k (67 k), S Verda ( <i>D Thomas</i> ), S Verda	<b>tbé</b>

10 partants ; 17 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 468 €  
Eng. sup. : *Bibox*, *Balalaika*, *Billantete*  
5 long, 6 long, 5 long, 10 long, 15 long, 20 long.  
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :  
792 € Jean-Pierre Coiffier.  
396 € Charles Magnien, Eric Leray.  
231 € Jerome Prodhomme.  
156 € Mme Caroline Moreau, Gildas Martin, Cyril Lelarge, David Gasnier.  
74 € Patrick Chedeville.

## FONTAINEBLEAU

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0408.051

Mardi 20 février 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe RIOM - Nicolas LANDON - Emilie LENZI - Patrick SABAROTS

**141** <sup>3142</sup> **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE PAU** **3.600 m**  
(Steeple-Chase)

**24 000 €** (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 11.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 35.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 100** **Garasil**, h, bf, 5 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amandour (Saint Des Saints), 67 k, Mme Catherine Coiffier (*G Masure*), F Nicolle
- Santo Cerro POL**, h, b, 5 ans, par Sorbie Tower IRE et Santa Caterina POL (In Camera IRE), 67 k, Vocetka (*J Bartos*), GW Wroblewski
- 55** **Rockalonga**, h, al, 5 ans, par High Rock (IRE) et Milonga (IRE) (Barathea IRE), 67 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s)
- 105** **3 Borning Run**, f, b, 5 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 68 k (66 k), Ecurie de la Verte Vallée (*D Lecomte*), S Foucher
- 23** **3 Futbolisto**, h, gr, 5 ans, par Blue Bresil et Faraude (Take Risks), 71 k, Jacques Seror (*J Ricou*), M Seror (s)
- Openbar**, h, 5 ans, 67 k, JJ Lenouvel (*J Duchene*), P Quinton (s)
- 80** **4 Dimanche Morning**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- 8** **Magic Business**, h, 5 ans, 67 k, Mme MIC Smadja (*O Jouin*), G Derat
- 109** **Dakar**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)

9 partants ; 33 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 537 €

3 long, 2,5 long, 3,5 long, 3/4 long, 8 long, 30 long, 4 long.

11 520 € - 5 760 € - 3 360 € - 2 280 € - 1 080 €

Primes aux éleveurs :

1 728 € Mme Catherine Coiffier.  
864 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée.  
504 € Jose de Mynck.  
342 € Sprl de la Vallée.  
162 € Jacques Seror.

Temps total : 04'27"40

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

**142** 3141 **PRIX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU** 3.800 m  
(Haies. - A réclamer)

**18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- 34** **Fumseck**, h, b, 9 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 69 k (65 k), (9.000), Georges Mollier (*N Gauffenic*), D Windrif
- 33** **Roi Austral**, h, bf, 7 ans, par Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups (Loup Solitaire USA), 74 k (70 k), (15.000), Mlle Birgit Regele (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- 71** **7 Lamigo**, h, gr, 10 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 72 k (68 k), (11.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*J Claudic*), S Foucher
- Bonaniversere Papa**, h, b, 7 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Kusea (Useful), 71 k (67 k), (13.000), Mme Etienne Leenders (*V Bernard*), E&G Leenders (s)
- Canope**, h, np, 6 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Panope (Kadalko), 69 k, (9.000), Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- Black Burg**, h, 5 ans, 68 k (64 k), (11.000), F Le Coidic (*C Sagot*), F Le Coidic
- Dalagna Le Dun**, h, 5 ans, 69 k (65 k), (13.000), ♂, P Leblanc (*B Lemor*), P Leblanc
- Tae Kwon Do USA**, h, 12 ans, 69 k (65 k), (9.000), Ecurie T Heyveld (*J Geuns*), Ecurie T Heyveld
- 89** **5 Bijou Plage**, f, 8 ans, 69 k (65 1/2 k), (13.000), P Quinton (s) (*P Moreau*), P Quinton (s)
- 34** **News Reel**, h, 8 ans, 69 k, (9.000), ♂, S Munir (*G Masure*), Y Fouin (s)
- 34** **Lunaya**, f, 6 ans, 67 k (63 k), (9.000), H De Waele (*A Merienne*), P Lenogue

11 partants ; 28 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 316 €

Certif. vétérinaire : Namkham.

3/4 long, 3/4 long, 10 long, 12 long, 5 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Marc Leonetti.

648 € Mme Valerie Rouillere, Pierre-Hugues Henry, Mlle Jade Henry.

256 € Suc. Jean Gondouin, Mme Françoise Gondouin, Mme Etienne Leenders, Etienne Leenders.

121 € Suc. Paule Ouvry.

**Fumseck**, réclaté 10.000,00 € par son propriétaire.

**Lamigo**, réclaté 13.700,00 € par JULIEN PHELIPPON.

**Roi Austral**, réclaté 15.777,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'32"70

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

**143** 3137 **PRIX GENERAL MARION** 3.550 m  
(Haies. - Mâles et Hongres)

**21 000 €** (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Hot Motive (GB)**, h, al, 4 ans, par Motivator GB et Fever Fever USA (Elusive Quality USA), 66 k, Rouget (s) (*T Gueguen*), F Nicolle
- Enfant Roi**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Super Maman (Robin Des Champs), 70 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 95** **4 Essai Concluant**, h, al, 4 ans, (AQ), par Muhtathir GB et Queenjo (Grand Tresor), 68 k, Mme Isabelle Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault
- Lord Of Race**, h, np, 4 ans, par Spirit One et Kamsy (Agnes Kamikaze JPN), 66 k, Serge Foucher (*A Acker*), S Foucher
- 111** **2 Horst**, h, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Sternkonigin IRE (Samum GER), 69 k (67 k), Jean-Claude Zentz (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s)
- 31** **3 Rien De Rien**, h, 4 ans, 70 k, S Huteau (*JO Audon*), PJ Fertillet
- Express Mag**, h, 4 ans, 66 k, Comte AA Maggiar (*H Lucas*), E&G Leenders (s)
- Grand Parquet**, h, 4 ans, 66 k (64 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- Try Please**, h, 4 ans, 67 k (65 k), B Piveteau (*B Glantzmann*), B Piveteau
- 72** **3 Skins Rock**, h, 4 ans, 69 k, Mme M Boudot (*L Philipperon*), M Seror (s)
- 66** **Espoir D'Allier**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, S Durand (*A Lotout*), B Lefevre

11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 392 €

1 long, 12 long, 6 long, 1/2 long, 3,5 long, 1 long 1/4, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € S.c.e.a. Haras de Manneville.  
756 € Xavier Leredde, Daniel Desforges.  
441 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girod-Pacault.  
299 € Jean-Paul Marchand, Christian Veillon, Philippe Gendron.  
141 € Wolfgang Lau.

Temps total : 04'22"70

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

**144** 3138 **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE CRAON** 3.550 m  
(Haies. - Femelles)

**21 000 €** (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- Ecume Du Large**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Princesse Turgeon (Turgeon USA), 68 k, Pascal Noue (*RL O'Brien*), G Macaire (s)
- 29** **2 Tenerife Sea**, f, al, 4 ans, par No Risk At All et Gialla (Le Nain Jaune), 72 k (70 k), Frederic Dezzutto (*P Moreau*), PJ Fertillet
- Spring Risk**, f, al, 4 ans, par No Risk At All et Spring Baby (Turgeon USA), 72 k (70 k), Serge Plot (*J Claudic*), M Rolland (s)
- Manouka**, f, b, 4 ans, par Sinnadar IRE et Masaola [Anabaa Blue (GB)], 70 k, Adolf Renk (*E Chazelle*), Mlle B Renk
- 101** **3 Ethique**, f, b, 4 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasseuseuse (Assessor IRE), 68 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault
- Bagnoles**, f, 4 ans, 66 k, Mlle MA Jacquet (*C Lefebvre*), GAB Leenders
- Transcendance**, f, 4 ans, 66 k, JP Moutafian (*O Jouin*), P Journiac

	<b>National Velvet</b> , f, 4 ans, 66 k, J Laporte ( <i>B Claudic</i> ), S Dehez (s)	<b>8</b>
	<b>La Vista</b> , f, 4 ans, 66 k, Mme C Vitse ( <i>CE Cayeux</i> ), P Decouz (s)	<b>9</b>
	<b>Samba Bresilienne</b> , f, 4 ans, 66 k, N Madamet (s) ( <i>B Meme</i> ), Y Fouin (s)	<b>arr</b>
<b>5 2</b>	<b>Anikaroberta</b> , f, 4 ans, 72 k (70 k), Ecurie Celtica ( <i>P Dubourg</i> ), A Chaille-Chaille	<b>tbé</b>

11 partants ; 36 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 621 €  
12 long, tête, 6 long, 6 long, courte encolure, 3 long, 2 long, loin.  
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :  
1 512 € Pascal Noue.  
756 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.  
441 € Serge Plot.  
299 € Adolf Renk.  
141 € Haras de Mirande.

Temps total : 04'20''10

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Paul MOREAU (TENERIFE SEA) arrivé 2ème, les Commissaires lui ont adressé des observations et lui ont rappelé l'obligation de soutenir son cheval jusqu'au passage du poteau d'arrivée.

**145 3143 PRIX DE L'IMPERATRICE EUGENIE** **3.850 m**  
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

**24 000 €** (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er octobre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.**

**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.**

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

	<b>Dakota D'Agrostis</b> , h, bf, 8 ans, par Libourne (GB) et Maeva Candas (Brier Creek USA), 69 k, ♂, Mme Marie-Laure Gautier ( <i>A Acker</i> ), C Aubert	<b>1</b>
<b>103 2</b>	<b>Oso Bello</b> , h, b, 10 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 71 k, ♂, Francois-Marie Cottin ( <i>D Mescam</i> ), FM Cottin (s)	<b>2</b>
<b>103 4</b>	<b>Delir Absolu</b> , h, b, 5 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Itiga (Djarvis), 69 k, Scea des Collines ( <i>D Lecomte</i> ), S Foucher	<b>3</b>
<b>32 4</b>	<b>Pretzelle</b> , f, b, 7 ans, par Zamindar USA et Pretty As Can Be GB (Giant's Causeway USA), 72 k, David Windrif ( <i>T Cousseau</i> ), D Windrif	<b>4</b>
<b>34 2</b>	<b>Irakien</b> , h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 71 k, ♂, Ecurie Michel Doineau ( <i>JO Audon</i> ), PJ Fertillet	<b>5</b>
	<b>Windsor Brook IRE</b> , h, 11 ans, 65 k, L Buyl ( <i>A Estrabot</i> ), L Buyl	<b>6</b>
	<b>Canzillero</b> , h, 6 ans, (AQ), 70 k, W Rykart ( <i>M Farcinade</i> ), L Postic	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Prince Of Fields</b> , h, 6 ans, 72 k (70 k), O Pruvost ( <i>Mlle N Desoutter</i> ), J Bertran de Balanda (s)	<b>8</b>
	<b>Pass Kat</b> , h, 6 ans, 72 k, P Journiac ( <i>O Jouin</i> ), P Journiac	<b>arr</b>
	<b>Black Du Mesnil</b> , h, 7 ans, (AQ), 69 k, L Buyl ( <i>J Geuns</i> ), L Buyl	<b>tbé</b>
	<b>Modestino</b> , h, 5 ans, 67 k, ♂, Tenuta Dei Principi ( <i>J Bartos</i> ), L Maceli	<b>tbé</b>

11 partants ; 33 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 600 €  
Sans motif : *Lovin Way*.

12 long, 2,5 long, 2 long, 1 long 1/4, 5,5 long, 3,5 long, 3,5 long.

11 520 € - 5 760 € - 3 360 € - 2 280 € - 1 080 €

Primes aux éleveurs :

1 728 € Jean-Pierre Cordonnier.  
504 € Jacques Cherel.  
342 € Haras D'Ecouvies.  
162 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue.

Temps total : 04'44''70

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Ludovic PHILIPPERON s'étant accidenté dans le Prix GENERAL MARION, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MODESTINO par le jockey Josef BARTOS.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Allan ESTRABOL, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

**146 3140 PRIX DU CANTON DE FONTAINEBLEAU** **3.800 m**  
(Haies)

**22 000 €** (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, couru trois fois en courses de haies. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

	<b>Espoir De Bellouet</b> , h, b, 9 ans, par Califet et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 68 k, Alain-Albert Neveu ( <i>C Lefebvre</i> ), B Lefevre	<b>1</b>
	<b>Punch Nantais</b> , h, gr, 6 ans, par Puit D'Or IRE et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 72 k, Allard (s) ( <i>B Lestrade</i> ), G Macaire (s)	<b>2</b>
	<b>Winterfell</b> , h, b, 6 ans, par Voix Du Nord et Goldville (Gold And Steel), 68 k, Andrew Lewis Brooks ( <i>E Chazelle</i> ), L Baudron (s)	<b>3</b>
	<b>Shakapon</b> , h, al, 6 ans, par Deportivo GB et Sheyry Story (Sheyrann IRE), 68 k, Simon Munir ( <i>G Masure</i> ), F Nicolle	<b>4</b>
<b>99</b>	<b>Amirande</b> , h, b, 8 ans, (AQ), par Astarabad USA et Furie De Carmont (Carmont), 72 k, Mme Patrick Papot ( <i>S Paillard</i> ), Mme I Pacault	<b>5</b>
<b>20</b>	<b>Fracafigura Has</b> , f, 7 ans, 72 k (70 k), P Lorain ( <i>J Claudic</i> ), P Lenogue	<b>6</b>
	<b>Golddy Crown</b> , h, 11 ans, 72 k (68 k), M Seror (s) ( <i>Mlle M Lagrange</i> ), M Seror (s)	<b>7</b>
	<b>Tao POL</b> , h, 5 ans, 66 k (67 k), Vocetka ( <i>J Bartos</i> ), GW Wroblewski	<b>8</b>
	<b>Valerio</b> , h, 6 ans, 68 k, Mme C Wingtans ( <i>J Duchene</i> ), P Quinton (s)	<b>arr</b>
	<b>Balkevie</b> , f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), J Provost ( <i>B Viaud-Emeriau</i> ), J Provost	<b>arr</b>

10 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 611 €

7 long, 2,5 long, 1/2 long, 5 long, 3 long, tête, 30 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.  
792 € Didier Paysan, Michel Bodiguel.  
462 € Jean-Marie Callier, Mlle Nathalie Callier.  
313 € Alain Chopard, Mme Evelyne Barus, Mme Nathalie Bayle.  
148 € Haras de Mirande.

Temps total : 04'29''20

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Arnel LOTOUT s'étant accidenté dans le Prix GENERAL MARION, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ESPOIR DE BELLOUET par le jockey Clément LEFEBVRE.

**147 3139 PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLY EN BIÈRE** **3.550 m**  
(Haies - Femelles)

**22 000 €** (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990)

Pour juments de **5 ans**, n'ayant pas reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

<b>108 1</b>	<b>Utah De Roche</b> , f, b, 5 ans, par Laverock IRE et God Girl (Goldneyev USA), 70 k, Christian Geoffroy ( <i>T Gueguen</i> ), F Nicolle	<b>1</b>
	<b>Diskover</b> , f, np, 5 ans, (AQ), par Balko et Same Life (Khalkevi IRE), 71 k (69 k), Christian Trecco ( <i>N Gauffenic</i> ), D Windrif	<b>2</b>
	<b>Dimana</b> , f, b, 5 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Quatre Bleue (Cyborg), 70 k, Manuel Martinez ( <i>A Renard</i> ), G Macaire (s)	<b>3</b>
	<b>Dark Caviar</b> , f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Querrana De Sivola (Video Rock), 66 k, John Studd ( <i>D Delalande</i> ), GAB Leenders	<b>4</b>
<b>80 5</b>	<b>Bam Boum</b> , f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Echec A La Reine (Roi De Rome USA), 71 k (69 k), Pierre Raussin ( <i>J Giron</i> ), P Raussin	<b>5</b>
<b>83 3</b>	<b>Courbepine</b> , f, 5 ans, 70 k, Ecurie Biraben ( <i>K Dubourg</i> ), CH Gourdain (s)	<b>6</b>
	<b>Dayli Love Royale</b> , f, 5 ans, 66 k (64 k), P Leblanc ( <i>B Lemor</i> ), P Leblanc	<b>7</b>
<b>69</b>	<b>Dominicaine</b> , f, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale ( <i>D Mescam</i> ), FM Cottin (s)	<b>8</b>
<b>10</b>	<b>Garule</b> , f, 5 ans, 71 k, Mme J Shalam ( <i>JO Audon</i> ), PJ Fertillet	<b>arr</b>

9 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 371 €

Certif. vétérinaire : *Daisy Des Ongrais*.

8 long, 7 long, 1/2 long 3/4, 4 long, 3 long, 3/4 long, 5 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Christian Geoffroy.  
792 € Earl du Haras D'Auteuil, Teddy Windrif, Joffray Windrif.  
462 € Francois-Marie Cottin.  
313 € Indivi Querrana de Sivola.  
148 € Esteve Rouchvarger, Julien Thellier.

*Temps total* : 04'21"50

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jonathan GIRON, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups, 1ère infraction).



## Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre ( ) indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

\* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

### A

- Absinte Adeyayo**, f, 7 ans, Domedriver (IRE) et Yeka, **127/5**
- Ahelia**, f, 8 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 105
- Alcinger**, h, 6 ans, Racinger et Morena Du Moulin, 105
- Alixane**, f, 11 ans, Sleeping Car et Fleur D'Un Jour, 106
- Alleu**, h, 8 ans, Al Namix et Quisait, **134/4**
- Alpha Joa**, f, 4 ans, Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE, **132/1**
- Ami Sol**, h, 7 ans, Solon GER et Amen GER, **117/4**
- Amirande*, h, 8 ans, (AQ), Astarabad USA et Furie De Carmont, **146/5**
- Angel Walk**, f, 6 ans, Walk In The Park IRE et Childermas IRE, 106
- Anikaroberta**, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Chaudree (GB), 144
- Argentier**, h, 8 ans, High Rock (IRE) et Jossca, **114/1**
- Arqanasia**, f, 4 ans, Rajsaman et Carolles, **119/3**
- Asdesmar*, h, 8 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 125
- Au Pied Leve**, h, 4 ans, Apsis GB et Kadalbleue, **139/4**
- \***Aurelio GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et Audrey GER, **111/1**
- Auri Plenam Delmar*, h, 7 ans, (AC), Full Of Gold et Operette De Brejou, **110/5**
- Aussie**, f, 5 ans, Blue Bresil et Kiluti, 118
- Austropovitch**, h, 5 ans, Dunkerque et Laspek IRE, 118
- Aventi**, h, 5 ans, Vatori et Medievale, 114
- Ayurveda**, f, 6 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 125
- Azur Du Mou*, h, 8 ans, (AQ), Daramsar et Jane Du Mou, 105

### B

- Babaquil*, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kataquille, 140
- Bagnoles**, f, 4 ans, Spirit One et Essoka, 144
- Baila De Garenne*, f, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Nectarine De Garen, 112
- Balalaika*, h, 7 ans, (AQ), Speedmaster GER et Jarden De Gravelle, **140/4**
- Balkevie*, f, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Linattendue, 146
- Bam Boum**, f, 5 ans, Buck's Boum et Ehec A La Reine, **147/5**
- Baptist'palace*, h, 7 ans, (AQ), Malinas GER et Bialystok, 125
- Batura Sar**, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Misery Hill, **123/4**
- Beaujo Du Clos*, h, 7 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Osmazome, **138/5**
- Belavril*, f, 7 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Danse D'Avril, 140
- Bella Bourgeoise*, f, 7 ans, (AQ), Storm Trooper GER et Jasmine, 117
- Belle Easter**, f, 5 ans, Early March GB et Belle Du Brizais, 117
- Benabar Du Lys*, h, 7 ans, (AQ), Slickly et Millie, 105
- Best De La Thinte*, f, 7 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, 140
- Bibox*, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Sably, **140/2**
- Big Fat Boy**, h, 4 ans, Doctor Dino et Rayen SPA, 121
- Big Turtie**, f, 6 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), **106/1**
- Bijou Plage**, f, 8 ans, Martaline GB et Onciale, 142
- Billantete*, f, 7 ans, (AQ), Denham Red et Kaboul, 140
- Black Burg**, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Victoire De Star, 142
- Black Du Mesnil*, h, 7 ans, (AQ), Crillon et Bellevue Du Mesnil, 145
- Black Luna**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE), **115/1**
- Boa Du Bel*, h, 7 ans, (AQ), Lauro GER et Reine Mathilde, **138/1**
- Bolero Du Tango**, h, 5 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 108
- Bonaniversere Papa*, h, 7 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Kusea, **142/4**
- Bonny Dazzler**, f, 5 ans, Bonbon Rose et Califea, **128/5**
- Borning Run**, f, 5 ans, Born King JPN et Running Running, **105/3, 141/4**

- Briaree (IRE)**, h, 8 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Minallon ARG, 135

### C

- Cabernet Du Tabert*, h, 6 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Naska, 105
- Calin D'Aubois**, h, 10 ans, Crillon et Caline Grace, 120
- Caline De Juilley**, f, 5 ans, Al Namix et Belle De Juilley, **137/5**
- Calinight**, h, 4 ans, Califet et Gazelle De Nuit, **133/5**
- Call Hector**, h, 7 ans, Speedmaster GER et Free Girl, 106
- Calune*, f, 6 ans, (AQ), Balko et Marienne, 136
- Calyne Club**, f, 6 ans, Clety et Cabaret Club, 136
- Camel De Sarti*, h, 6 ans, (AQ), Al Namix et Queva De Sarti, **137/2**
- Candivol*, h, 6 ans, (AQ), Kandidate GB et Kivole, 124
- Canope*, h, 6 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Panope, **142/5**
- Canzillero*, h, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Jervita, 145
- Cargy Du Quartier**, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Cargylose, 137
- Carnet D'Or Sivola**, h, 6 ans, Assessor IRE et None De Sivola, 112
- Casatchok*, h, 6 ans, (AQ), Konig Turf GER et Polynesia, **114/3**
- Celinejak Surprise**, f, 5 ans, Apsis GB et Invitee Surprise, 126
- Cercycoise*, f, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Oddy, 124
- Cerveuse Blue*, f, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Reveuse Blue, 124
- Chabalko**, h, 6 ans, Balko et Chamberkoe, **112/3**
- Chailld'elle**, f, 4 ans, Irish Wells et Kaldame, **123/5**
- Chantillo**, f, 4 ans, Martillo GER et Chantico, 113
- Chaouia*, f, 6 ans, (AQ), Dream Well et Djurjura, **134/1**
- Chicname De Cotte*, h, 6 ans, (AQ), Nickname et Pensee De Cotte, **134/5**
- Cime D'Huez*, f, 6 ans, (AQ), Le Balafre et L'Or D'Huez, 117
- Cime Des Obeaux*, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Kalimie, **128/2**
- Classisco**, h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Rose Heath GER, 106
- Clotaire**, h, 6 ans, Cachet Noir USA et Rime, 137
- Cookie D'Allen*, f, 6 ans, (AQ), Kotky Bleu et Parade, **124/3**
- Cool De Touzaine*, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Domitia, 136
- Corola De Champcou*, f, 8 ans, (AC), Early March GB et Korolla De Champco, 131
- Cosi Cleste*, h, 6 ans, (AQ), Early March GB et Royal Secria, **105/4**
- \***Cote De Grace IRE**, f, 4 ans, Jeremy USA et Inishanier IRE, **133/1**
- Courbepine**, f, 5 ans, Samum GER et Princesse Jasmine, 147
- Crack Le Rouge*, h, 6 ans, (AQ), Croco Rouge IRE et Otana La Rouge, 114
- Croc En Jambé*, h, 6 ans, (AQ), Denham Red et Suzaka, **110/4**
- Croix D'Or Allen*, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Ismaelle II, 124
- Croix De Malte**, f, 6 ans, Youmzain IRE et Petite Nany, 137
- Cybor Del'rais**, h, 5 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, **118/2**
- Cyclone D'Allen*, h, 6 ans, (AQ), Buck's Boum et Hesmeralda, **138/2**

### D

- Dadilas Du Livet*, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Queen Las, **124/5**
- Daguet D'Oudairies*, h, 5 ans, (AQ), Irish Wells et Quinine, 124
- Dakar*, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, 109, 141
- Dakota D'Agrostis**, h, 8 ans, Libourne (GB) et Maeva Candas, **145/1**
- Dalagna Le Dun**, h, 5 ans, Redback GB et Algericas (IRE), 142
- Dame De Chantenay**, f, 6 ans, Califet et Deesse, 137
- Dame De L'Atlas*, f, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Perle De L'Ecu, 108, 128
- Danse Du Large**, f, 5 ans, Astarabad USA et Quadence De Sivola, **130/3**

*Darabelle*, f, 5 ans, (AQ), Daramsar et Quistrelle, 109

*Dark Caviar*, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Querrana De Sivola, **147/4**

*Daxxolem's*, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Princiane, **137/4**

*Day For Vega*, h, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Rose Line, 114

**Dayli Love Royale**, f, 5 ans, Early March GB et Luthita, 147

**De Temps En Temps**, h, 5 ans, Vespone IRE et Tardoune, **130/4**

*Defi Majeur*, f, 5 ans, (AQ), Clety et Necossaise, **124/2**

*Delir Absolu*, h, 5 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Itiga, **145/3**

*Demon De Fleur*, h, 5 ans, (AQ), Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, **109/2**

**Denalie Bellevue**, f, 5 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, **137/3**

**Derby Des Pictons**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Selaia, **125/1**

*Diable Au Corps*, h, 5 ans, (AQ), Fuisse et Haldiana, **109/4**

**Diamond's Tom**, h, 5 ans, Diamond Green et Bordanova, 127

**Diane D'Osvin**, f, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Inzara, 139

**Dickenek**, h, 5 ans, Dick Turpin IRE et Baladewa GER, **118/4**

*Dimana*, f, 5 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Quatre Bleue, **147/3**

*Dimanche Morning*, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Kavalle, 141

*Dina De Bersac*, h, 6 ans, (AA), Laverock IRE et Rose De Bersac, **124/4**

*Dinatello*, h, 5 ans, (AQ), Diamond Boy et Torpille, 126

*Director*, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Iliose, 108

*Diskover*, f, 5 ans, (AQ), Balko et Same Life, **147/2**

*Diva De Mai*, f, 5 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, **124/1**

**Diva Noir**, f, 5 ans, Buck's Boum et Samba D'Allier, **114/5**

*Divine De Thaïx*, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Star'ela, 126

*Diwell Stang Blun*, h, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Koantig Stangblun, **126/4**

*Dixit Du Mestivel*, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Quidam Rochelaise, **139/1**

**Django Bello**, h, 5 ans, Turgeon USA et Kostroma, **108/2**

*Docelle*, f, 5 ans, (AQ), Early March GB et Lamberline, 109

**Doctor Rocket**, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Madawaska USA, **129/1**

*Dom Vivo*, h, 5 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Iffranne, 124

*Dominicaine*, f, 5 ans, (AQ), Nombre Premier (GB) et Teresa, 147

**Don Padre**, h, 9 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, 134

*Don't Worry*, h, 5 ans, (AQ), Al Namix et Serenite, **109/1**

**Dona Crindor**, f, 5 ans, Creachadoir IRE et Commande Blue, 137

**Double Chance**, f, 4 ans, Konig Turf GER et Double De La Cour, **113/4**

*Douglass*, h, 5 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron, 108

**Drivernamix**, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Genamix, 140

**Drole De Fille**, f, 5 ans, Turgeon USA et Twinzy, **108/3**

*Duc Des Chabots*, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Histoire Vraie, 126

*Dupont Dupont*, h, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Feline Du Luy, **126/3**

**Duskill**, h, 10 ans, Ski Chief USA et Dulcica, **117/5**

*Dylane*, f, 5 ans, (AQ), Anabaa Blue (GB) et Qlymane, **108/5**

## E

**Early Black**, h, 5 ans, Early March GB et Perte Du Vallon, **118/1**

*Easy Ball*, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Usefully, **113/3**

**Ebene Du Breuil**, f, 4 ans, Al Namix et Paola Pierji, **133/3**

**Ecume Du Large**, f, 4 ans, Kapparde et Princesse Turgeon, **144/1**

*Edimix*, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Glinka De Penhoat, **132/2**

**Egiri**, f, 4 ans, Martaline GB et Cadouya Girl, 113

**Einulty**, f, 7 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, **120/2**

**Eldora Balago**, f, 4 ans, Deportivo GB et Fleur D'Orange (GB), 123

*Electron Bleu*, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Odyssee Du Cellier, **116/2**

*Elegant Star*, f, 4 ans, (AQ), Kapparde et Victoria's Star, 133

*Elegante Du Seuil*, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Pervenche Du Seuil, 107

*Elegante Mome*, f, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et Lamoune, 107

**Elfy James**, f, 4 ans, Kendargent et Policalle, 122

**Elie De Kerker**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Ophelie De Kerker, 133

*Ellacoat*, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Pepita D'Armor, **107/2**

**Ellegia Du Mee**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Ellegia, 115

**Elsa**, f, 4 ans, Diamond Boy et Perle Irlandaise, **122/4**

*Elsa Du Sulon*, f, 4 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fest Noz, 107

*Emagoul*, h, 4 ans, (AQ), Blue Bresil et Responsable, **107/4**

*Emino*, h, 4 ans, (AQ), Muhaymin USA et Maela, 116

*Emir Sacree*, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Altesse Sacree, **116/3**

*En Or Et Argent*, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Tchitola, **121/4**

*Encore Plus*, f, 4 ans, (AQ), Spirit One et Ni Plus Ni Moins, **107/5**

**Enfant Du Large**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Antagua, **119/2**

*Enfant Roi*, h, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Super Maman, **143/2**

*Enivrante*, f, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Love Whisky, 115

**Epicas**, f, 4 ans, Davidoff GER et Negresse De Cuta, **132/4**

*Epine Noire*, f, 4 ans, (AQ), Axxos GER et Ode Rock, **129/4**

**Ermonois**, m, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Merka, **122/3**

*Espoir*, h, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Lady Va, **107/1**

*Espoir D'Allier*, h, 4 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et One Flower, 143

**Espoir De Bellouet**, h, 9 ans, Califet et Sainte De Bellouet, **146/1**

**Espoir De Candale**, h, 7 ans, Solid Illusion USA et Perle Des Graves, **114/4**

**Esprit Criminel**, h, 6 ans, Centennial IRE et Orient Pearl IRE, 106

*Essai Concluant*, h, 4 ans, (AQ), Muhtathir GB et Queenjo, **143/3**

*Estillera*, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et L'Orchidee, **107/3**

*Etavudenuo*, f, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Nuit De Grugy, 123

*Ethique*, f, 4 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Nasseseseuse, **144/5**

*Etoile De Grez*, f, 4 ans, (AQ), Califet et Kim Du Mathan, 116

*Evan De Marcigny*, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Quety De Marcigny, **121/2**

**Evangelino**, h, 9 ans, Vangelis USA et Gay Native, 125

**Every Bere**, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Relicia Bere, **123/1**

*Every Where*, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Ubiquite, 119

**Evidence Madrik**, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Strandes, **133/4**

*Exagonal*, f, 4 ans, (AQ), Axxos GER et Saturnal, 107

*Excel Quiz Tavel*, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Quiza, **116/1**

*Exit To Where*, h, 4 ans, (AQ), Kapparde et Rapsodie Sea, 107

**Express Mag**, h, 4 ans, Satri IRE et Reine De L'Aunay, 143

**Extra Smart**, h, 4 ans, Califet et Nuit Du Maine, 121

## F

**Fairly Crick**, h, 9 ans, Fairly Ransom (USA) et Crickette River, **114/2**

**Fasimix**, h, 8 ans, Carlotamix et Fanissa GER, **105/2**

**Fly In The Light**, h, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Lumiere Du Jour, **108/4**

**Fontanges**, f, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Fontaine Guerard, 108

**Fracfigura Has**, f, 7 ans, Artiste Royal (IRE) et Fragante Royale, 146

**Fumseck**, h, 9 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, **142/1**

**Futbolisto**, h, 5 ans, Blue Bresil et Faraude, **141/5**

## G

**Garasil**, h, 5 ans, Blue Bresil et Niagara L'Amandour, **141/1**

**Garule**, f, 5 ans, Kapparde et Libellule, 147

**Goji**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Medanik, **115/2**

**Golddy Crown**, h, 11 ans, True Brave USA et Cara Maria, 146

**Gorgeous Green**, h, 5 ans, Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE), 136

**Grace Du Brizais**, f, 4 ans, Kapparde et Caline Du Brizais, **115/4**

**Grand Parquet**, h, 4 ans, Timos GER et Deliefure, 143

**Grandgarde**, h, 5 ans, Al Namix et Grande Cavale, **125/4**

## H

**Handeli**, f, 7 ans, Doctor Dino et High Definition (IRE), **117/3**

**Happy Vireenne**, f, 6 ans, Turgeon USA et Legende Vireenne, **128/1**

*Hermes Pompadour A*, h, 5 ans, (AA), Full Of Gold et Histoire Olympique, **109/3**

**High Law**, h, 6 ans, Lawman et High Limits (IRE), 127  
**Honneur Au Roi**, h, 7 ans, Turtle Bowl (IRE) et First Served, 120/1  
**Horst**, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Sternkonigin IRE, 111/2, 143/5  
**Hot Motive (GB)**, h, 4 ans, Motivator GB et Fever Fever USA, 143/1  
**Hudson River**, h, 6 ans, Turgeon USA et Heritage River, 105

## I

**Irakien**, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, 145/5  
**Irish Nonantais**, h, 5 ans, Irish Wells et Mamouska, 130/2

## J

**Janika**, h, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Majaka, 130/1  
**Jardin D'Erevan**, h, 9 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 106/2, 127/3  
**Jarnac De Ray**, h, 4 ans, Near Honor GER et Kermeline, 122/5  
**Jean Luc**, h, 4 ans, Montmartre et Place Du Tertre, 139/2  
**\*Joe De Clermont IRE**, h, 7 ans, Westerner (GB) et Joe's Dream Catch IRE, 136  
**Jolie Dodville**, f, 4 ans, Red Rocks IRE et Jodie Pisati (GB), 119/5

## K

**Kalli Du Sud**, h, 6 ans, Lord Du Sud et Kallita, 120/5  
**Kapistan**, h, 7 ans, Kapgarde et Victoria Dalphi, 140/1  
**Kapiline**, f, 4 ans, Kapgarde et Kotkiline, 119/1  
**Kathoa**, h, 6 ans, Policy Maker (IRE) et Sans Excuse, 136/4  
**Kauto D'Oahu**, h, 7 ans, Honolulu IRE et Kauto Karolyna, 135  
**Klase De Kerbarh**, f, 5 ans, Turgeon USA et Etoile De Kerbarh, 106/4  
**Knickers Tivoli**, f, 8 ans, Sunday Break JPN et Cami Knickers, 120  
**Kokeshi**, f, 5 ans, Muhtathir GB et Shekira, 112/1  
**Crackoff**, h, 6 ans, Turgeon USA et Zabolika, 137

## L

**L'Ami Saneche**, h, 5 ans, Diamond Boy et La Remigeasse, 108  
**La Percutante**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Califete Royale, 129/2  
**La Sauveuse**, f, 4 ans, Manbolix et La Deauvillaise, 139

**La Vista**, f, 4 ans, Kendargent et Sentosa, 144  
**Lamigo**, h, 10 ans, American Post GB et Lamboghina GER, 142/3  
**Le Creole**, h, 4 ans, Buck's Boum et Miss Glacee, 123  
**Line Fairy**, f, 6 ans, Martaline GB et Salsa Fairy, 120/3  
**Linxia**, f, 5 ans, Fuisse et Liesse, 128/4  
**Lord Of Race**, h, 4 ans, Spirit One et Kamsy, 143/4  
**Lotus Des Taillois**, h, 9 ans, Robin Des Champs et Ophira GB, 138/4  
**Loupia**, f, 9 ans, Balko et Passing Dancer, 110/3  
**Loving Flight**, f, 4 ans, Irish Wells et Lover Flight, 113/5  
**Lunaya**, f, 6 ans, Voix Du Nord et Lamaya, 142  
**Luz Ardiden**, h, 4 ans, Kendargent et Anna Danse, 111/5

## M

**Magic Business**, h, 5 ans, Astarabad USA et Business Angel, 141  
**Magic Louise**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Sharp Marie, 132  
**Malicar**, h, 9 ans, Satri IRE et Tuffslolyloly, 106, 127/1  
**Manouka**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Masaola, 144/4  
**Maremma Hills (GB)**, f, 6 ans, Sir Percy GB et Mahima, 128  
**Marescafair**, h, 8 ans, Maresca Sorrento et A Fair Cop, 105  
**Matsay**, f, 7 ans, Montmartre et Say Say, 117/1  
**Mchoumah**, f, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Faitiche D'Aubry, 108  
**\*Memories Of Ice GB**, h, 8 ans, Grape Tree Road GB et Chant De L'Aube, 117  
**Menthe Poivree**, f, 6 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 110  
**\*Methodic IRE**, h, 4 ans, Clodovil (IRE) et Mycenae GB, 123/3  
**Mick Sandy**, f, 6 ans, Blue Bresil et Mick Madona, 128  
**Middle**, h, 5 ans, Smadoun et Memorial, 131/1  
**Miss Tootsy**, f, 5 ans, Authorized IRE et Miss Sissy, 126  
**\*Modeliste IRE**, f, 4 ans, Shirocco GER et Clever Mode, 115  
**Modestino**, h, 5 ans, Turgeon USA et Queen Maresca, 145

**Muhta West (IRE)**, h, 7 ans, Muhtathir GB et Pharma West USA, 135/4  
**Muse Addiction**, f, 5 ans, Royal Applause GB et Starshine GB, 108, 139

**Muthalia**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Ligga, 132/3

## N

**Nageowil**, h, 5 ans, Balko et Ta Solitaire, 140/3  
**National Velvet**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Neumark GER, 144  
**Nawhicel**, f, 4 ans, Soave GER et Nargesse, 113  
**Net Lady**, f, 6 ans, Network GER et Dame De Treve, 134/2  
**News Reel**, h, 8 ans, Vespone IRE et New Destiny, 142  
**Norco**, h, 4 ans, Deportivo GB et Zutera, 119/4  
**Nuit Secrete**, f, 6 ans, Linngari IRE et Aventure Secrete, 140/5

## O

**Oeufs De Paques**, h, 6 ans, Daramsar et First Lady Dancer, 106/5, 137  
**On The Moon**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Queen Loxandra, 122  
**Openbar**, h, 5 ans, Kapgarde et Night Cire, 141  
**Orialki**, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Oratorial, 105/5  
**Oro D'Allier**, h, 6 ans, Buck's Boum et Rumba D'Allier, 131/4  
**Oso Bello**, h, 10 ans, Corri Piano et Sweet Valrose, 145/2  
**Overland**, h, 4 ans, Spirit One et Miss Oversea, 111/4

## P

**Panis Moon**, f, 6 ans, Spanish Moon USA et Xistu, 114  
**Par Amour**, f, 6 ans, Buck's Boum et Lady Needles (IRE), 117  
**Pasifae**, f, 5 ans, Great Journey JPN et Dorylee, 118  
**Pasquini Rouge**, h, 10 ans, Passing Sale et Scévollia, 134  
**Pasquiphard**, h, 10 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, 105  
**Pass Kat**, h, 6 ans, Coastal Path GB et Spirit Katoune, 145  
**Passionnante**, f, 5 ans, Dragon Dancer GB et Reine Du Bouffay, 126/1  
**Passionnante**, f, 9 ans, Limnos JPN et Rosy Junior, 127/4  
**\*Peak Raider IRE**, h, 14 ans, Machiavellian USA et Desert Magic IRE, 106, 127/2  
**Perlefine**, f, 4 ans, Voix Du Nord et Perle Sainte, 132  
**Perly De Clermont**, h, 12 ans, Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse, 135/2

**Petite Joy**, f, 5 ans, Youmzain IRE et Petite Speciale USA, 126/5  
**Phenicienne**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Prairie Moon GB, 119  
**Piton Des Neiges**, h, 4 ans, Buck's Boum et Holy Quest, 133  
**Polipa**, h, 12 ans, Poliglote (GB) et Pasgentry, 131/3  
**Poonam**, h, 7 ans, Tremolino USA et Pepples Beach GER, 105  
**Post Scriptum**, f, 6 ans, Antarctique IRE et Belucci, 110/2  
**Premier Cru**, h, 6 ans, Smadoun et Crucial Liberty, 105/1  
**Pretzelle**, f, 7 ans, Zamindar USA et Pretty As Can Be GB, 145/4  
**Prince Of Fields**, h, 6 ans, Enrique (GB) et Great Care USA, 145  
**Princess Du Luy**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Toutedoie, 113/1  
**Proteblue**, h, 5 ans, Protektor GER et Multiblue, 136/1  
**Protetrice**, f, 5 ans, Turgeon USA et Protektion, 130  
**Punch Nantais**, h, 6 ans, Puit D'Or IRE et Reine Du Bouffay, 146/2

## Q

**Queen Of Fortune**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Mascara GER, 113/2

## R

**Radiologue**, h, 6 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 125/3  
**Rancunier**, h, 5 ans, Roli Abi et Sans Rancune, 126/2  
**Rangoon**, h, 5 ans, Country Reel USA et Lady Angele, 118/3  
**Rappeur Des Mottes**, h, 6 ans, Racinger et Camille Des Mottes, 117  
**Rasango**, h, 7 ans, Astarabad USA et Ravna, 131/2  
**Ready To Win**, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Eneide De Bellouet, 120  
**Regaxos**, h, 5 ans, Axxos GER et Regulatrice, 139/3  
**Reste Demohaison**, h, 13 ans, Reste Tranquille et Belle De Mohaison, 134  
**Rhodax**, h, 4 ans, Saddex (GB) et Roxalamour, 133  
**Rien De Rien**, h, 4 ans, Whipper USA et Retiens La Nuit USA, 143  
**Roc Des Salines**, h, 13 ans, (AC), Cadoudal et Fausta Des Salines, 138  
**Rockalonga**, h, 5 ans, High Rock (IRE) et Milonga (IRE), 141/3  
**Roi Austral**, h, 7 ans, Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups, 142/2

**Roi D'Oudalle**, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Gnoof USA, **111/3**

**Rose Queen**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Queen Poline, **132/5**

**Run Hurdle**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Ola Chica, **123/2**

## S

**Saintoflour**, f, 9 ans, Saint Des Saints et Flowerfull, 138

**Samba Bresilienne**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Fille Du Bresil, 144

\***Santo Cerro POL**, h, 5 ans, Sorbie Tower IRE et Santa Caterina POL, **141/2**

**Scheibenhart**, h, 11 ans, Okawango USA et Shan State USA, **106/3**

**Schwarzwald**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Sancoin USA, **121/5**

**Seltot**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Jettire GB, 121

**Semaine Sainte**, f, 6 ans, Saint Des Saints et Royale Rockeuse, **128/3**

**Shakapon**, h, 6 ans, Deportivo GB et Sheyry Story, **146/4**

**Sharock**, h, 4 ans, Kap Rock et Gheisha, **121/1**

**Silver Chop**, h, 9 ans, Soave GER et Free Track, **131/5**

**Singapore Bond**, h, 5 ans, Sandwaki USA et Singapore Treat, 139

**Sitor D'Altea**, h, 4 ans, Califet et Dame Du Parc, **122/1**

**Skins Rock**, h, 4 ans, Skins Game GB et Ebene Rock, 143

**Slim Risk**, h, 4 ans, No Risk At All et Slim Pearl, **129/3**

**Soverato**, h, 6 ans, Protektor GER et Shaskalina, **137/1**

**Spanish One**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Anyone For Tennis (IRE), **133/2**

**Speed Win**, h, 6 ans, Spanish Moon USA et Valse De Bel Air, **112/4**

**Spirit Ness**, h, 7 ans, Spirit One et Infusion GB, **117/2**

**Spirit Sun**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Miss Aubane, 133

**Spring Risk**, f, 4 ans, No Risk At All et Spring Baby, **144/3**

**Stardate**, f, 5 ans, Candidate GB et Supreme Star, 128

**Starimperial**, h, 11 ans, Starborough GB et L'Imperialis, 106

**Starmix**, h, 7 ans, Carlotamix et Lyphard's Star, **135/5**

**Stanton Street**, h, 4 ans, Martaline GB et Nagaoka GER, **121/3**

**Summer Creek**, h, 9 ans, Brier Creek USA et Kennaaly, 127

**Surely Try**, h, 8 ans, Prince Kirk PNA et Carmen Tonic, **136/5**

## T

\***Tae Kwon Do USA**, h, 12 ans, Thunder Gulch USA et Judy's Magic USA, 142

**Takelot**, h, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Tamaziya IRE, **118/5**

\***Tao POL**, h, 5 ans, Sorbie Tower IRE et Tajlandka POL, 146

**Tenerife Sea**, f, 4 ans, No Risk At All et Gialla, **144/2**

**Titanesque**, h, 11 ans, Sassanian USA et Sadlerfarala, **125/5**

**Titi Parisien**, h, 4 ans, Monitor Closely IRE et Parice De La Borie, 123

**Touz Day**, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, **122/2**

**Transcendance**, f, 4 ans, Timos GER et Taffetas, 144

**Trousseau**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Jetarsu IRE, **115/3**

**Try Please**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Petite Elite USA, 143

**Turkey Jackson**, h, 8 ans, Sakhee USA et Winding Road, **112/5**

**Tuticolle**, h, 11 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, 138

**Twizzle**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Green Delight IRE, **139/5**

## U

**Ubac Des Places**, h, 10 ans, (AC), Kutub IRE et Perle Claire Du La, 136

**Unefleurduquartier**, f, 10 ans, (AQ), Califet et Fleur De Sourdon, **138/3**

**Unopale**, f, 4 ans, Ungaro GER et Opale Jolie, 113

**Up Todate Du Casse**, h, 10 ans, Tonitruant USA et Ordalie Du Casse, **112/2**

**Uppercut D'Albain**, h, 10 ans, (AQ), Dom Alco et Emeraude, 138

**Urumqi**, h, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Love In Paradise (GB), **136/2**

**Utah De La Coquais**, h, 10 ans, (AQ), Nidor et Noblevie, **134/3**

**Utah De Roche**, f, 5 ans, Laverock IRE et God Girl, **108/1, 147/1**

**Uxia Du Lin**, f, 10 ans, Until Sundown USA et Xena Du Lin, **120/4**

## V

**Vaheoz**, h, 9 ans, (AQ), Doyen IRE et Qwertyze, **125/2**

**Valerio**, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Sweet Valrose, 146

**Valerio Bleu**, h, 9 ans, (AQ), Network GER et Locomotive Bleue, 138

**Van Gogh Du Granit**, h, 9 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, **135/3**

**Vataman**, h, 7 ans, Cardoun et Volhynie, **135/1**

**Vauquoise**, f, 6 ans, Ungaro GER et Vamuna, 136

**Vicq D'Azyr**, h, 6 ans, Nickname et Bassilea, 135

**Vlo D'Arsa**, h, 9 ans, (AQ), Apsis GB et Intellectuelle, **110/1**

**Vous Madame**, f, 9 ans, (AQ), Dano Mast GB et Nyoka, 110

**Vrai Lutteur**, h, 9 ans, Russian Blue IRE et Damaris, 138

## W

\***Windsor Brook IRE**, h, 11 ans, Alderbrook GB et Windsor Breeze IRE, 145

**Winterfell**, h, 6 ans, Voix Du Nord et Goldville, **146/3**

## Y

## Z

**Zeaudiak**, h, 6 ans, Laverock IRE et Miss Lamour, **136/3**

**Zohar**, h, 4 ans, Naaqoos (GB) et Zayine IRE, 123